
Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 14 septembre 2020

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Bruno Bernard, Président	(p. 8)
Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 8)
Appel nominal	(p. 9)
Communication de monsieur le Président relative à la composition des groupes d'élus	(p. 9)
Communication de monsieur le Président relative à la composition des commissions thématiques	(p. 9)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 9)
Procédure d'urgence relative au dossier n° CP-2020-0129 : approbation du principe	(p. 14)
Adoption du procès-verbal de la Commission permanente du 10 février 2020	(p. 16)
Désignation de représentants au sein de la commission pour l'établissement de la liste annuelle du jury d'assises (dossier n° CP-2020-0032)	(p. 44)
N° CP-2020-0001 Organisation et fonctionnement de la liaison ferrée express entre Lyon et Lyon-Saint Exupéry - Convention financière avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -	(p. 16)
N° CP-2020-0002 Travail de recherche piloté par le Laboratoire aménagement économie transport (LAET) relatif au suivi et à l'analyse des transformations des mobilités urbaines dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19 - Attribution de subvention de fonctionnement -	(p. 16)
N° CP-2020-0003 Vaulx en Velin - Villeurbanne - Décines Charpieu - Meyzieu - Jonage - Anneau bleu - Convention de superposition d'affectations du 29 octobre 2010 entre le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel-Jonage (SYMALIM), la Métropole de Lyon et l'Etat relative aux aménagements de piste mode doux - Avenant n° 1 -	(p. 16)
N° CP-2020-0004 Jonage - Acquisition à titre gratuit et classement dans le domaine public de voirie métropolitain de 5 parcelles de terrain nu situées avenue des Alpes et rue du Galibier, et appartenant aux consorts Frenea -	(p. 16)
N° CP-2020-0005 Charbonnières les Bains - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la copropriété 1-2 place Marsonnat d'une emprise située place Marsonnat -	(p. 16)
N° CP-2020-0006 Irigny - Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à titre onéreux, aux époux Simian d'une emprise située 44 impasse de la Grange Haute -	(p. 16)
N° CP-2020-0007 Jonage - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située 2 rue de la Fontaine et cession à titre onéreux à M. Jean-Luc Gonnet -	(p. 16)
N° CP-2020-0008 Lyon 7° - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain de parcelles situées 25 rue Salomon Reinach, 22 rue Béchevelin et 7 rue Saint André, à l'angle de ces 3 voies -	(p. 17)

N° CP-2020-0009	<i>Lyon 9° - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située avenue de la Sauvegarde -</i>	(p. 17)
N° CP-2020-0010	<i>Quincieux - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise et échange sans soulte entre la Métropole de Lyon et la société à responsabilité limitée (SARL) 111 Investissement, de terrains situés 6 rue du 8 mai 1945 -</i>	(p. 17)
N° CP-2020-0011	<i>Insertion - Plan pauvreté - Approbation de la convention de financement pour l'expérimentation territoriale d'un service public de l'insertion entre l'Etat et la Métropole de Lyon -</i>	(p. 17)
N° CP-2020-0012	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Insertion - Mise en œuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - Deuxième programmation pour l'année 2020 -</i>	(p. 17)
N° CP-2020-0013	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Point Information médiation multiservices (PIMMS) Lyon Métropole - Année 2020 -</i>	(p. 17)
N° CP-2020-0014	<i>Dispositif en faveur de l'Insertion professionnelle des jeunes adultes - Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) Année 2020 - Attribution de subventions dans le cadre des fonds locaux d'aide aux jeunes et des actions de portée métropolitaine - Evolution du règlement intérieur - Approbation des modèles de conventions - Attribution d'une subvention à l'association OIM -</i>	(p. 29)
N° CP-2020-0015	<i>Economie circulaire - Soutien au programme d'actions 2020 de la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) -</i>	(p. 30)
N° CP-2020-0016	<i>Lyon - Les Rendez-Vous Carnot - Edition 2020 - Attribution d'une subvention à l'Association des instituts Carnot pour l'organisation de la 13ème édition du salon d'affaires du 18 au 19 novembre 2020 à Lyon -</i>	(p. 17)
N° CP-2020-0017	<i>Attribution d'une subvention à la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université de Lyon (UdL) pour son programme d'actions 2020 -</i>	(p. 32)
N° CP-2020-0018	<i>Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) - Versement d'une contribution 2020 à la dotation initiale de la Fondation -</i>	(p. 18)
N° CP-2020-0019	<i>Attribution d'une subvention à l'Association Cluster I-Care pour l'organisation de la 5ème édition de l'événement Hacking Health Lyon du 27 au 29 novembre 2020 -</i>	(p. 18)
N° CP-2020-0020	<i>Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Orientations et attributions des subventions au titre de l'année 2020 -</i>	(p. 35)
N° CP-2020-0021	<i>Attribution d'une subvention à l'association Centre régional d'information pour l'agir solidaire (CRIAS) - Programme d'actions 2020 -</i>	(p. 18)
N° CP-2020-0022	<i>Prévention et protection de l'enfance - Plan de soutien exceptionnel suite à la crise sanitaire aux établissements et services sociaux et médico sociaux (ESSMS) métropolitains - Attribution de subventions de fonctionnement -</i>	(p. 39)
N° CP-2020-0023	<i>Soutien aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et aux associations intervenant dans le champ de la prévention santé -</i>	(p. 19)
N° CP-2020-0024	<i>Subventions aux associations et structures intervenant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille, de l'adoption et du parrainage - Année 2020 -</i>	(p. 19)
N° CP-2020-0025	<i>Subventions aux associations et structures intervenant dans le champ du développement social -</i>	(p. 18)
N° CP-2020-0026	<i>Soutien à des associations oeuvrant dans le champ des personnes âgées et personnes en situation de handicap - Attribution de subventions au titre de l'année 2020 -</i>	(p. 18)
N° CP-2020-0027	<i>Gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs - Approbation des règlements intérieurs des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs des gens du voyage - Convention 2020 avec l'Etat pour l'aide à la gestion des aires d'accueil (AGAA) -</i>	(p. 39)
N° CP-2020-0028	<i>Partenariat entre la délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés (DIAIR), la Métropole de Lyon et Forum Réfugiés-Cosi - Contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés domiciliés dans la Métropole (CTAIR) pour l'année 2020 -</i>	(p. 41)
N° CP-2020-0029	<i>Attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre du dispositif estival exceptionnel Métropole vacances sportives - Année 2020 -</i>	(p. 19)

N° CP-2020-0030	<i>Champagne au Mont d'Or - Dardilly - Ecully - Lissieu - Limonest - Saint Cyr au Mont d'Or - Saint Didier au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - Lecture publique - Attribution d'une subvention à la Commune de Saint Didier au Mont d'Or pour la mise en réseau de 8 bibliothèques par le biais d'un Contrat territoire lecture (CTL) - Année 2020 -</i>	(p. 42)
N° CP-2020-0031	<i>Collèges - Aides aux associations - Année 2020 -</i>	(p. 19)
N° CP-2020-0032	<i>Commission pour l'établissement de la liste annuelle du jury d'assises - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 43)
N° CP-2020-0033	<i>Vénissieux - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) ICF Sud-Est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 44)
N° CP-2020-0034	<i>Feyzin - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 20)
N° CP-2020-0035	<i>Francheville - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 20)
N° CP-2020-0036	<i>Caluire et Cuire - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 20)
N° CP-2020-0037	<i>Lyon 8° - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 20)
N° CP-2020-0038	<i>Lyon 3° - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 45)
N° CP-2020-0039	<i>Saint Genis Laval - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 20)
N° CP-2020-0040	<i>Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 20)
N° CP-2020-0041	<i>Oullins - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 20)
N° CP-2020-0042	<i>Lyon 5° - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 20)
N° CP-2020-0043	<i>Lyon 4° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) ICF Sud-Est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 20)
N° CP-2020-0044	<i>Collonges au Mont d'Or - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 20)
N° CP-2020-0045	<i>Pierre Bénite - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat de l'Ain (OPH) Dynacité auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 20)
N° CP-2020-0046	<i>Craponne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliaide habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 20)
N° CP-2020-0047	<i>Meyzieu - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliaide habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 20)
N° CP-2020-0048	<i>Lyon 9° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Le Logement Alpes Rhône (SOLLAR) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de dette DEXIA - Décision modificative à la décision n° B-2011-2200 du Bureau du 14 mars 2011 -</i>	(p. 21)

N° CP-2020-0049	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'association Accueil des Buers auprès de la Société Générale - Réaménagement de dette - Décision modificative à la délibération du Conseil n° 2014-0462 du 15 décembre 2014 -</i>	(p. 21)
N° CP-2020-0050	<i>Lyon 3° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 21)
N° CP-2020-0051	<i>Lyon 3° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 21)
N° CP-2020-0052	<i>Sainte Foy lès Lyon - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 21)
N° CP-2020-0053	<i>Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Logement Alpes-Rhône (SOLLAR) auprès de la caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 21)
N° CP-2020-0054	<i>Politique agricole - Soutien au projet Agroécologie pour la restauration collective (ARC) - Partenariat avec le Centre de développement de l'agroécologie, la Chambre d'agriculture du Rhône, la coopérative Dauphinoise, la société Via Terroirs et la société Emerjean -</i>	(p. 45)
N° CP-2020-0055	<i>Politique agricole - Attribution de subventions d'investissement à 3 projets dans le cadre du Plan de développement rural (PDR) Rhône-Alpes, à Séverine Rohmer, la société à responsabilité limitée (SARL) Magnier et la société civile d'exploitation agricole (SCEA) Maréchal nature -</i>	(p. 48)
N° CP-2020-0056	<i>Soutien de la Métropole de Lyon à la filière bois - Attribution de subventions de fonctionnement à la Fédération interprofessionnelle du bois Rhône (Fibois) et au Centre régional de la propriété forestière Rhône (CRPF) pour leurs programmes d'actions 2020 -</i>	(p. 22)
N° CP-2020-0057	<i>Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions d'investissement au bailleur social Alliade habitat - Prolongation de la convention avec la Commune de Vernaison -</i>	(p. 22)
N° CP-2020-0058	<i>Cailloux sur Fontaines - Charbonnières les Bains - Chassieu - Collonges au Mont d'Or - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines Charpieu - Fleurieu sur Saône - Ecully - Feyzin - Fontaines Saint Martin - Fontaines sur Saône - Francheville - Genay - La Tour de Salvagny - La Mulatière - Montanay - Neuville sur Saône - Oullins - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Sainte Foy lès Lyon - Tassin la Demi Lune - Vénissieux - Projets nature - Espaces naturels sensibles (ENS) 2020 - Plateau des Grandes Terres, vallon du ruisseau des Echets, vallons de Serres, des Planches et de la Beffe, vallon de l'Yzeron, plateau des Hautes Barolles, plateau de Méginand, Sermenaz, vallon des Torrières, Biézin nature, Yzeron aval et île Roy - Conventions de délégation de gestion avec les communes -</i>	(p. 22)
N° CP-2020-0059	<i>Déchets - Collecte du verre - Attribution d'une subvention au Comité départemental du Rhône de la Ligue contre le cancer pour l'année 2020 -</i>	(p. 23)
N° CP-2020-0060	<i>Convention de partenariat entre CoopaWatt Association et la Métropole de Lyon - Développement des énergies renouvelables citoyennes sur la Métropole - 2020-2023 -</i>	(p. 49)
N° CP-2020-0061	<i>Fonds de solidarité eau - Appel à projets Covid-19 - Attribution de subventions pour 10 projets de solidarité internationale en lien avec le Covid-19 -</i>	(p. 23)
N° CP-2020-0062	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution de subvention pour 9 projets de solidarité internationale -</i>	(p. 23)
N° CP-2020-0063	<i>Programme d'actions 2021-2023 en faveur du développement d'une culture des risques majeurs sur le territoire de la Métropole de Lyon - Demande d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) -</i>	(p. 22)
N° CP-2020-0064	<i>Albigny sur Saône - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain situé chemin des Chasseurs et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Amandine -</i>	(p. 23)
N° CP-2020-0065	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 79 et 263 et situés 3 rue Guynemer et appartenant à M. et Mme Roques -</i>	(p. 23)
N° CP-2020-0066	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 90 et 274 situés 1 rue Guynemer et appartenant à M. Sineyen -</i>	(p. 23)

N° CP-2020-0067	<i>Vénissieux - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située lieu-dit Le Carreau et appartenant aux conjoints Lopes-Torres, Thiebaut et Dray -</i>	(p. 52)
N° CP-2020-0068	<i>Corbas - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située lieu-dit Le Carreau et appartenant aux conjoints Veglianti, Pouchoy, Simond, Fattet, Benejean et Bellanger -</i>	(p. 23)
N° CP-2020-0069	<i>Décines Charpieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées rue de la République et appartenant à la société Nexity -</i>	(p. 23)
N° CP-2020-0070	<i>Francheville - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 76 route du Bruissin appartenant à Mme Caroline Delville et Vincent Gianora et indemnisation pour des travaux -</i>	(p. 24)
N° CP-2020-0071	<i>Givors - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 5 parcelles de terrain nu situées rue de la Fraternité, rue Victor Hugo, rue de Montrond et rue Bonfond appartenant à la société d'aménagement Givors Métropole (SAGIM) ou de toute société à elle substituée -</i>	(p. 24)
N° CP-2020-0072	<i>Givors - Développement urbain - Ilot Oussekin - Acquisition, à titre onéreux, du lot de copropriété n° 101 dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini et appartenant à M. Fabrice André -</i>	(p. 24)
N° CP-2020-0073	<i>Givors - Développement urbain - Projet de renouvellement urbain les Vernes - Acquisition, à l'euro symbolique, de 4 parcelles de terrain nu situées secteur les Vernes et 8 allée Jacques Duclos et appartenant à la Ville de Givors -</i>	(p. 24)
N° CP-2020-0074	<i>Givors - Développement urbain - Projet de renouvellement urbain Les Vernes - Acquisition, à l'euro symbolique, de 5 parcelles de terrain nu situées 8 allée Jacques Duclos et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) -</i>	(p. 28)
N° CP-2020-0075	<i>Givors - Développement urbain - Ilot Oussekin - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située rue Joseph Faure et appartenant à Mme Samia Chéraitia -</i>	(p. 24)
N° CP-2020-0076	<i>Givors - Développement urbain - Ilot Oussekin - Acquisition, à titre onéreux, d'un lot de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 12 rue Charles Simon et appartenant à M. Fabrice Labaume -</i>	(p. 24)
N° CP-2020-0077	<i>Jonage - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 4 parcelles de terrain nu situées rue Rabelais et appartenant à l'Association syndicale libre (ASL) Le Berlioz -</i>	(p. 24)
N° CP-2020-0078	<i>Jonage - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 2 parcelles de terrain nu situées rue Rabelais et appartenant à l'Association syndicale libre (ASL) Le Ronsard -</i>	(p. 24)
N° CP-2020-0079	<i>Lyon 2° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence (1ère et 2ème phases) - Acquisition, à l'euro symbolique, de volumes et de parcelles de terrains nus aménagés représentant une voirie, situés passage Panama et appartenant à la société publique locale (SPL) Lyon Confluence -</i>	(p. 53)
N° CP-2020-0080	<i>Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Acquisition, à titre onéreux, de 8 locaux commerciaux et 4 emplacements de parking formant les lots n° 1008 à 1015 et 1158-1159-1171-1180 de la copropriété Le Vivarais, situés 9-39 boulevard Vivier Merle et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Palais Grillet -</i>	(p. 54)
N° CP-2020-0081	<i>Lyon 7° - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 3 parcelles de terrain nu situées 7-11 route de Vienne et 42 rue du Repos et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier O2 Parc Blandan -</i>	(p. 24)
N° CP-2020-0082	<i>Lyon 7° - Développement urbain - Projet urbain partenarial (PUP) Gingko - Acquisition, à titre onéreux, d'emprises de terrain situées 137-163 rue de Gerland et rue des Platanes et appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) société d'aménagement du domaine de la Mouche (SADML) -</i>	(p. 24)
N° CP-2020-0083	<i>Lyon 8° - Développement urbain - Projet urbain partenarial (PUP) Patay - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située entre la rue Antoine Dumont et la route de Vienne et appartenant à la Ville de Lyon -</i>	(p. 24)
N° CP-2020-0084	<i>Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 93 rue de la République et appartenant aux copropriétaires de l'immeuble Les voiles urbaines -</i>	(p. 24)

N° CP-2020-0085	<i>Montanay - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'un terrain nu, situé rue de la Barmelle à l'angle de la rue du Moriot et appartenant à M. Didier Aupetit -</i>	(p. 24)
N° CP-2020-0086	<i>Neuville sur Saône - Développement urbain - Acquisition, à titre onéreux, des lots n° 4, 6 et 8 dépendant d'un immeuble en copropriété situé 4 avenue Carnot et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Carnot Saône -</i>	(p. 24)
N° CP-2020-0087	<i>Saint Germain au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition d'une parcelle de terrain située rue du 8 mai 1945 angle 13 rue du Manoir et appartenant à M. et Mme Chauvire Michel et Evelyne -</i>	(p. 25)
N° CP-2020-0088	<i>Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint Priest Bellevue - Acquisition, à titre onéreux, d'un logement et d'une cave formant les lots n° 862 et 842 situés 39 rue Georges Sand et appartenant à M. et Mme Robert Murtaza Tumen -</i>	(p. 25)
N° CP-2020-0089	<i>Saint Romain au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé 24 route de Collonges et appartenant à M. Grégory Pionchon -</i>	(p. 25)
N° CP-2020-0090	<i>Saint Romain au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé 28 route de Collonges et appartenant aux conjoints Charrin -</i>	(p. 25)
N° CP-2020-0091	<i>Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint Priest - Acquisition, à titre onéreux, d'un logement et d'une cave formant les lots n° 136 et 130 situés 7 rue Paul Mistral et appartenant à M. et Mme Hédi Ouestani -</i>	(p. 25)
N° CP-2020-0092	<i>Tassin la Demi Lune - Réserve foncière - Opération carrefour d'Alai - Acquisition, à titre onéreux, des lots n° 3, 11, 12 et 18 dépendant d'un immeuble en copropriété situé 14 route de Brignais et appartenant aux époux Ricignuolo -</i>	(p. 25)
N° CP-2020-0093	<i>Vaulx en Velin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 90 rue de la République et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat -</i>	(p. 25)
N° CP-2020-0094	<i>Vénissieux - Réserve foncière - Développement économique - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située lieu-dit Le Carreau et appartenant à M. Patrick Gomez -</i>	(p. 25)
N° CP-2020-0095	<i>Vénissieux - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 5 rue Ernest Renan et appartenant au syndicat des copropriétaires Les Chamois -</i>	(p. 25)
N° CP-2020-0096	<i>Vénissieux - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de parcelles de terrain nu situées 21 rue Paul Bert et 53 rue Victor Hugo et appartenant à la société Marignan Résidences -</i>	(p. 25)
N° CP-2020-0097	<i>Corbas - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées lieu-dit Le Carreau et appartenant aux conjoints Bauvey -</i>	(p. 25)
N° CP-2020-0098	<i>Vénissieux - Corbas - Réserve Foncière - Développement urbain - Lieu-dit le Carreau - Acquisition, à titre onéreux, de 19 parcelles de terrain nu appartenant l'indivision Barioz situées lieu-dit le Carreau -</i>	(p. 25)
N° CP-2020-0099	<i>Vernaison - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 12 route de Buye et appartenant aux conjoints Kuntzler -</i>	(p. 25)
N° CP-2020-0100	<i>Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 terrains nus situés 1 rue Michel Dupeuble et appartenant à la Ville de Villeurbanne -</i>	(p. 25)
N° CP-2020-0101	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Maisons neuves - Acquisition, à l'euro symbolique, de 3 parcelles de terrain nu appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) -</i>	(p. 28)
N° CP-2020-0102	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne la Soie - Acquisition, à titre onéreux, des parcelles de terrain cadastrées BZ 171 et BZ 173 situées 80 rue de la Poudrette et appartenant à la société Cogédim Grand Lyon -</i>	(p. 25)
N° CP-2020-0103	<i>Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, du volume 9 de l'ensemble immobilier situé 35-39 rue Docteur Rollet et appartenant à la SAS Bouygues Immobilier -</i>	(p. 26)

N° CP-2020-0104	Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 2 terrains nus, situés 32 et 34 cours Emile Zola et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'immeuble 32-34 cours Emile Zola -	(p. 26)
N° CP-2020-0105	Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé 128 cours Emile Zola et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'immeuble 128 cours Emile Zola -	(p. 26)
N° CP-2020-0106	Givors - Développement urbain - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Givors, de 4 lots de copropriété situés dans l'ensemble immobilier situé 15 rue Roger Salengro sur la parcelle cadastrée AR 400 -	(p. 55)
N° CP-2020-0107	Lyon 2° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence (2ème phase) - Cession, à titre onéreux, à la société publique locale (SPL) Lyon Confluence, d'un terrain nu situé au 80-83 quai Perrache et 177-185 cours Charlemagne -	(p. 26)
N° CP-2020-0108	Lyon 9° - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Duchère Sauvegarde - Cession, à l'euro symbolique à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) d'une parcelle de terrain située 575 avenue de la Sauvegarde -	(p. 26)
N° CP-2020-0109	Vaulx en Velin - Plan de cession - Carré de Soie - Cession, à titre onéreux, à la société dénommée Nexity Ir Programmes Rhône Loire Auvergne, ou à toute personne morale se substituant à elle, d'une partie du chemin du Catupolan -	(p. 26)
N° CP-2020-0110	Champagne au Mont d'Or - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage de canalisation publique souterraine des eaux usées, en terrain privé bâti situé 34 rue de la Mairie et appartenant à Mme Marie-Claude Pétroussi et M. Johnny Michelin - Approbation d'une convention -	(p. 26)
N° CP-2020-0111	Corbas - Voirie - Indemnisation de Mme Marie-Claude Varambier, suite à la cessation d'exploitation agricole d'une parcelle de terrain située à l'angle du boulevard Jean Mermoz et du chemin des Bruyères - Approbation de la convention d'indemnisation -	(p. 26)
N° CP-2020-0112	Francheville - Equipements publics - Institution, à titre gratuit, de 2 servitudes de passage, au profit de la Métropole, de canalisations publiques d'assainissement, en terrain privé situé lieu-dit Taffignon et appartenant à la société Carrefour Hypermarchés - Approbation de 2 conventions -	(p. 26)
N° CP-2020-0113	Genay - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 123 rue du Cèdre -	(p. 26)
N° CP-2020-0114	Lyon 1er - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, d'un immeuble situé 3 rue Pouteau -	(p. 26)
N° CP-2020-0115	Lyon 2° - Voirie de proximité - Echange, sans soulte, à l'euro symbolique entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon de diverses parcelles de terrain nu situées aux abords de l'Eglise Saint Bonaventure édiflée à l'angle de la rue Bonaventure et du 2 rue Symphorien Champier -	(p. 26)
N° CP-2020-0116	Lyon 2° - Equipement public - Echange, sans soulte, entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon de 2 volumes fonciers situés place Bellecour -	(p. 26)
N° CP-2020-0117	Lyon 4° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 4 rue Duviard -	(p. 26)
N° CP-2020-0118	Lyon 7° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 27 rue Professeur Grignard -	(p. 27)
N° CP-2020-0119	Oullins - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 19 Grande Rue -	(p. 27)
N° CP-2020-0120	Saint Didier au Mont d'Or - Voirie - Mise en demeure d'acquérir une parcelle située 31 chemin des Barres et appartenant à M. et Mme Aymeric et Marine Fouillet - Renoncement à l'acquisition et levée de l'emplacement réservé n° 32 -	(p. 27)
N° CP-2020-0121	Saint Genis les Ollières - Voirie - Mise en demeure d'acquérir un tènement situé 15 rue Pierre Ribéron et appartenant à M. Jean-Pierre Cochard - Renoncement à l'acquisition et levée de l'emplacement réservé n° 24 -	(p. 27)

N° CP-2020-0122	<i>Vénissieux - Logement social - Réalisation d'un acte reconnaissant concernant la parcelle cadastrée AM 1 située 1 et 2 place Granclément -</i>	(p. 27)
N° CP-2020-0123	<i>Vénissieux - Développement urbain - Espace Viviani - Eviction commerciale d'un local situé 126-128 avenue Viviani - Autorisation de signer l'avenant au protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon et la société à responsabilité limitée (SARL) Espace Viviani -</i>	(p. 56)
N° CP-2020-0124	<i>Réforme de la demande et des attributions - Mise en oeuvre du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGID) et de la politique métropolitaine d'attribution des logements sociaux -</i>	(p. 28)
N° CP-2020-0125	<i>Programme Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE) - Convention de financement d'études et d'actions de coopération pour la rénovation énergétique du patrimoine public sur le territoire métropolitain -</i>	(p. 27)
N° CP-2020-0126	<i>Bron - Décines Charpieu - Fontaines sur Saône - Meyzieu - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape - Vénissieux - Contrat de ville métropolitain - Attribution de subventions à des communes pour des actions de proximité dans les quartiers de la politique de la ville (QPV) - Année 2020 -</i>	(p. 28)
N° CP-2020-0127	<i>Bron - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Bron Terrillon - Déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation -</i>	(p. 29)
N° CP-2020-0128	<i>Financement des dépenses du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Rhône Métropole au titre de l'exercice 2020 - Approbation des annexes 2020 à la convention 2018-2020 -</i>	(p. 28)
N° CP-2020-0129	<i>Lyon - Association Institut Lumière - Attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle pour l'organisation de la 12ème édition du Festival Lumière - Année 2020 -</i>	(p. 14)

**Présidence de monsieur Bruno Bernard
Président**

Le lundi 14 septembre 2020 à 9 heures 30, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le 28 août 2020 par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Bruno Bernard, Président.

M. LE PRÉSIDENT : Bonjour à toutes et tous. Je vous propose de démarrer. J'espère que tout le monde va bien et que vous avez profité du mois d'août.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Lucie Vacher pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

S'il n'y a pas d'opposition, madame Lucie Vacher est désignée.

Je demande aux élus qui n'auraient pas émarginé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale. Madame Lucie Vacher vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VACHER : Merci monsieur le Président et j'en profite pour vous soumettre l'idée de tourner le rôle de secrétaire de séance à chaque Commission permanente. Donc, je vais commencer.

(Madame Lucie Vacher est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mmes Frety, Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mmes Dehan, Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, MM. Seguin, Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : MM. Ray (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Bub (pouvoir à M. Badouard), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

Mme la Vice-Présidente VACHER : Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cochet (pouvoir à Mme Crespy) et Mme Runel (pouvoir à M. Benzeghiba).

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Deux communications préalables.

Communication de M. le Président relative à la composition des groupes d'élus

M. LE PRÉSIDENT : Je vous informe d'une modification de composition des groupes d'élus, monsieur Florestan Groult, qui siègera en qualité d'élus du groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire.

Communication de M. le Président relative à la composition des commissions thématiques

M. LE PRÉSIDENT : Et pour vous dire qu'il y a aussi des modifications dans les membres des commissions thématiques, suite aux demandes des différents groupes. Vous trouverez, normalement, sur vos tables les nouvelles compositions de ces commissions thématiques.

Je vous demande pour ces deux modifications de nous donner acte de ces communications. Tout cela est donc effectif pour la prochaine séance.

(Acte est donné).

M. LE PRÉSIDENT : J'ai des demandes d'interventions préalables. D'abord, une intervention de huit minutes pour le groupe Inventer la Métropole de demain. Monsieur Pelaez, vous avez la parole.

M. le Conseiller PELAEZ : Monsieur le Président, nous partagerons le temps de parole avec Christophe Geourjon. Mesdames et messieurs les Conseillers métropolitains, mes chers collègues, avant que nous ne commençons, permettez-moi de dire quelques mots sur ce qui nous semble être votre mode de gouvernance ou en tout cas ce qui apparaît de votre nouvelle gouvernance pour cette nouvelle collectivité.

Nous avons déjà eu un premier épisode lors de la première séance, lorsqu'en catimini, vous avez fait voter en fin de séance une délibération qui a étendu votre pouvoir de Président par l'ajout de supers délégations au Président sans passer par la case "vote en assemblée" et, ce, pour toute la durée du mandat.

Et, puis, s'est ajouté un deuxième épisode avec le vote des délégations à la nouvelle Commission permanente devenue la méga Commission permanente que vous avez voulue avec votre majorité. Et je dis bien méga Commission permanente car il a été décidé que ses compétences pourraient désormais porter sur l'ensemble des dossiers métropolitains à l'exception des sujets budgétaires, garde-fou garanti par la loi.

Les séances plénières et publiques se trouvent ainsi dévitalisées de leur contenu et la démocratie dans notre assemblée également. En effet, tous les élus de notre assemblée ne siègent pas en Commission permanente, ni dans l'ensemble des commissions thématiques. Par ces manières, vous leur ôtez le droit de pouvoir s'exprimer, de débattre et de délibérer sur ces dossiers non techniques, dossiers qui peuvent les intéresser tant que pour leur intérêt métropolitain que pour leur importance au sein de la circonscription de la commune des élus concernés.

Alors, vous me répondez que la Commission permanente a vocation à traiter des affaires courantes de la collectivité mais comment nous assurer que ces délibérations resteront de l'ordre du technique alors que c'est vous qui avez la maîtrise totale de l'ordre du jour ? Et prenons comme exemple pour cette Commission-là, celle d'aujourd'hui, la délibération concernant le SYTRAL et Rhônexpress, d'abord sujet politique avant d'être sujet technique que vous aviez inscrit en Commission permanente même si depuis vous l'avez retirée.

Par toutes ces dispositions, vous pouvez désormais vous passer de débats démocratiques sur des sujets de votre choix, pratique qui vous permet de faire voter tout un tas de délégations extrêmement importantes et politiques, en catimini sans débat public, entre soi, sans contre-pouvoir possible, sans la presse, sans que l'opposition ne puisse alerter l'opinion publique. Vous transformez la séance plénière en simple chambre d'enregistrement. Ceci est pour nous un déni de démocratie.

Ceci n'est pas acceptable et d'autant plus qu'inacceptable venant de la part de ceux qui pendant toute la campagne électorale se voulaient être les chantres de la démocratie directe au plus proche du citoyen dans la plus grande transparence. Mais que s'est-il donc passé depuis la campagne électorale pour un tel revirement ? Est-ce que vous auriez peur du débat, de trop vous dévoiler ? Est-ce que vous auriez peur de la transparence ? Est-ce que vous auriez peur de votre propre majorité et des débats avec vos groupes de la majorité en séance plénière et publique ? On peut se poser la question. Et si vous n'avez rien à cacher, montrez-le en ouvrant cette Commission permanente à tous, en la rendant publique et surtout en permettant à la presse et aux médias d'y assister. Ce serait un minimum.

Vous souhaitez plus de transparence, vous souhaitez plus de démocratie directe. Alors, faites en sorte que les élus qui ont été désignés par les citoyens puissent au moins pleinement jouer leur rôle. Soit vous revenez sur votre décision concernant la Commission permanente, sinon ouvrez-la au public et à la presse.

Vous confiez la semaine dernière à BFM Lyon avoir la responsabilité de ne pas décevoir. Prenons acte. Ne décevez pas ce plan démocratique et sur le plan de la transparence comme vous avez déjà fait avec le cumul des mandats et, s'il vous plaît, ne vous retranchez pas sur le fait que s'il y a des élus de votre majorité qui cumulent, ils ne sont pas membres de votre groupe politique car n'oubliez pas que vous êtes le chef de votre majorité et il faut donc en assumer entièrement toutes les responsabilités. Ne décevez pas sur la collégialité et encore moins par un pouvoir exercé par un seul homme ou un seul groupe aussi majoritaire soit-il dans des proportions encore jamais vues dans cette institution.

Et enfin ne décevez pas son exemplarité car, après les brevets de moralité que vous vous êtes attribués pendant la campagne, on se doit après et c'est un minimum d'être totalement exemplaire. Aujourd'hui, sonne désormais le glas de la transparence. Que reste-t-il donc de vos promesses ? Nous allons voir ce que nous allons voir, tout allait changer. Un vent vert de renouveau démocratique s'abattait sur notre Métropole.

Trois mois déjà et il semblerait que vous deveniez déjà ce que nous aviez si ardemment prétendu combattre pendant toute la campagne, un cénacle d'élus. Qu'en pensent vos partenaires de la majorité, par quel tour de force linguistique, quelle circonvolution de langage faut-il user pour justifier cette première décision hautement symbolique ? Vont-ils nous expliquer du haut de leur magistère moral que nous nous trompons ou que nous ne comprenons pas ?

Lors du dernier Conseil métropolitain, notre collègue de la majorité, Pierre-Alain Millet, nous expliquait que, par vos décisions, la Commission permanente métropolitaine se rapprochait du modèle des régions. Eh bien, sachez que dans certaines régions, comme dans les Hauts de France par exemple, mais ce n'est pas le seul, la presse a accès aux Commissions permanentes.

J'ai été moi-même Conseiller général du Rhône et, si, pourtant, j'étais dans une opposition forte et sans aucune complaisance à Michel Mercier, je dois reconnaître que tous les élus territoriaux étaient respectés et, ce, même en Commission permanente. Tout était transparent. Vous ne pouvez pas faire moins bien, ce serait fort de café.

Pour que cette assemblée ne soit pas un trou noir démocratique, nous vous demandons solennellement, si vous ne revenez pas sur votre décision politique, d'ouvrir la Commission permanente à la presse et au public. C'est une exigence démocratique que de permettre aux journalistes d'exercer dans des conditions décentes leur travail, de ne pas devoir reporter l'actualité de la Commission qu'à travers les communiqués de vos services de presse. C'est une exigence de transparence et de redevabilité des décisions prises dans cette assemblée que nous devons auprès des citoyens alors que l'abstention bat des records. Merci. Et je donne maintenant la parole à Christophe Geourjon.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, comme l'a évoqué Louis Pelaez, nous sommes satisfaits de votre décision de retirer le rapport concernant la liaison ferrée Rhônexpress qui lie la gare de la Part-Dieu à l'aéroport de Saint Exupéry, de l'ordre du jour de cette Commission permanente.

Nous estimons en effet que l'importance de cette liaison impose que chaque Conseiller métropolitain puisse participer au débat. Nous vous demandons donc que les rapports en lien avec Rhônexpress soient inscrits à l'ordre du jour du Conseil de la Métropole de façon pérenne et non simplement de la Commission permanente car oui Rhônexpress, la liaison ferrée Part-Dieu-Saint Exupéry est bien un sujet politique et non simplement un sujet technique.

En effet, le projet de convention fixait notamment le niveau de service respectif de Rhônexpress du T3 et du futur T7. Il y a là un enjeu d'aménagement du territoire et d'équilibre entre l'attractivité et les transports du quotidien. Ces questions ne peuvent rester confidentielles. Par ailleurs, la résiliation du contrat liant le SYTRAL (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise) à Rhônexpress avec effet au 6 novembre 2020 aura des conséquences financières fortes mais, à ce jour, vous ne nous avez pas donné d'information concernant le coût pour le Sytral de cette résiliation. Ce coût sera-t-il entièrement compensé par la Métropole de Lyon ?

De même, l'objectif de la résiliation était de retrouver la liberté tarifaire autorisant une baisse significative des tarifs payés par les usagers. Là aussi, pas d'information sur vos objectifs et vos arbitrages. Enfin, concernant cette liaison, nous n'avons pas d'information sur l'effet de la crise sanitaire du Covid, en ce qui concerne en particulier la fréquentation et donc l'équilibre budgétaire de Rhônexpress à court mais aussi à moyen terme.

Au-delà de cette liaison ferrée, nous souhaitons vous interroger sur les conséquences financières pour le SYTRAL, suite à la crise causée par le Covid. Quel impact sur les recettes 2020, aussi bien pour les recettes provenant des clients que pour le montant du versement transport payé par des entreprises ? A plus long terme, quelles sont les perspectives sur les ressources du SYTRAL ? Le SYTRAL va-t-il retrouver sa dynamique de croissance de fréquentation de voyageurs ? Quel sera l'impact prévisionnel sur les recettes du versement transport dû à la crise économique et aussi au développement très important et pérenne du télétravail.

Lors de la commission finances de la semaine dernière, notre groupe vous a demandé de nous apporter ces précisions en Commission permanente. Je vous remercie donc par avance des informations que vous pourrez apporter au débat.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Le groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller KIMELFELD : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, à l'occasion de cette première Commission permanente de la mandature, l'heure n'est pas à la critique facile mais à la formulation d'un souhait. Que votre mandat soit une réussite pour notre territoire. Pour ce faire, il faut qu'au-delà de l'action publique menée, la méthode reste celle de la concertation, de la bienveillance et de la transparence : plan d'urbanisme tactique, soutien exceptionnel à diverses institutions comme les établissements sociaux et médico-sociaux, continuité dans la prise en compte face aux difficultés de paiement de loyers et de charges, sanctuarisation des aides aux associations agissant dans les quartiers en difficulté. Ces premières délibérations semblent continuer d'aller dans le sens de notre action et je m'en félicite.

Sur la méthode, beaucoup d'entre nous dans les rangs de l'opposition, nous nous interrogeons sur la nature de la relation que vous vous employez à construire avec votre exécutif et vos équipes vis-à-vis de l'opposition alors que de premières défaillances apparaissent. Lors des premières réunions qui ont pu être organisées, nous avons notamment constaté que la frontière était devenue poreuse entre, d'une part l'exécutif et le groupe majoritaire, d'autre part les élus et les directeurs d'administration.

Chacun doit rester à notre sens à sa place. Il n'est pas acceptable qu'un groupe majoritaire préside une commission qui a toujours été présidée par un membre de l'exécutif. On ne peut pas être arbitre et partie prenante, en particulier pour discuter de l'évolution du règlement intérieur de cette maison. Il serait de meilleure augure que vos premiers engagements auprès de nous, qu'il s'agisse d'organisation interne ou du rôle qu'on souhaite donner collectivement aux Conseillers métropolitains, ne soient pas de vaines paroles.

La Métropole de Lyon ne s'est pas construite sur la méthode que vous prenez : convaincre ou imposer. Elle s'est construite dans la concertation avec les communes, les arrondissements, les acteurs de terrain, nos agents. Alors, si nous abordons ce début de mandat de manière positive, constructive, bienveillante, comptez sur nous, monsieur le Président, pour pointer à l'avenir et si cela s'avère nécessaire, un souci de méthode ou de faute significative dans la manière dont vous prendrez soin de notre démocratie interne et plus largement de la démocratie métropolitaine. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Synergies Métropole.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président et chers collègues, mon propos sera court et renvoie effectivement à l'aspect méthode. Donc, plutôt que de développer une intervention étoffée avec des considérations ou des circonvolutions, pour parler ou définir ou décrire ce que sont les bonnes pratiques, les bonnes méthodes de travail, je prends la parole pour aborder, poser, vous poser à vous une question simple et directe : monsieur le Président, quand allons-nous travailler correctement ?

Pour l'instant, jusqu'à cette Commission permanente, ce n'est pas le cas. Nous pouvons comprendre avec une certaine bienveillance, nous aussi, que la machine métropolitaine se met en route, admettre que les premières semaines les convocations arrivent plutôt tard, trop tard pour l'organisation de nos agendas avec des ordres du jour pour le moins synthétiques annoncés d'ailleurs en différé, trop tard pour un travail de préparation, notamment collectif.

En revanche, il n'est pas admissible d'avoir une diffusion trop tardive des comptes-rendus de nos séances de travail. Pour preuve, la séance du Conseil métropolitain du 27 juillet dernier. Nous verrons si les délais s'améliorent à partir de la présente Commission permanente.

En tout état de cause, nous demandons et nous demanderons dès maintenant que les comptes-rendus de nos instances soient disponibles au plus tard 15 jours après la tenue de nos séances. C'est un point effectivement que nous demanderons de figurer au règlement intérieur. Pour traduire ce sentiment général d'impréparation pour le moins de flou, j'ai sélectionné trois exemples marquants, monsieur le Président, donc trois alertes.

La première, une alerte majeure concernant le fonctionnement et le rôle de la Commission permanente et du Conseil métropolitain. Vous avez déclaré qu'à la demande d'un groupe politique, une délibération présentée en Commission permanente serait ou pourrait être intégrée à l'ordre du jour du Conseil métropolitain. Une demande a été faite en commission finances la semaine dernière. Réponse de la Présidente de la commission : Trop tard, les documents sont à l'impression, tout est calé. Pourquoi trop tard ? Qui a défini les règles, les modalités d'inscription et quand ? Quand ont-elles été communiquées et à qui ?

Deuxième exemple, vous statuez sur les horaires des commissions thématiques : 9 ou 14 heures, sans concertation a priori ou en tout cas sans possibilité d'adaptation montrant une preuve d'ouverture. Comment ne pas prendre en compte les contraintes des Conseillers métropolitains qui travaillent ? Sont-ils si éloignés que cela de vos préoccupations ? Une commission, celle de l'économie, a pu changer son horaire par concertation de ses membres. Nous espérons que cette ouverture profitera aux autres commissions qui le souhaitent. Pourquoi ne pas avoir ouvert cette possibilité d'adaptation au moment de l'installation de ces mêmes commissions ? La gouvernance de la Métropole n'est pas auto-centrée a priori à ce point mais nous l'espérons et vous le démontrerez dans l'avenir ouverte pour que chacune et chacun trouvent sa place.

Enfin, troisième point, vous faites présider, et cela a été rappelé par mon prédécesseur, la commission adhoc de l'examen du règlement intérieur par une Présidente de groupe politique, le vôtre, dont acte. Mais, sur le fond, avec l'examen du règlement intérieur, monsieur le Président, nous travaillons sur des sujets, des questions, des choix politiques. Est-ce la Présidente d'un groupe politique, même le plus nombreux, qui arbitre, statue pour les autres groupes politiques. Il manque dans cette commission un représentant de l'exécutif ou une ou un Vice-Président délégué par vous pour procéder aux arbitrages entre les groupes politiques après une négociation. Donc, une légitimité autre qu'une présidence de groupe politique, comment ne pas y avoir pensé.

Monsieur le Président, dans d'autres interventions à venir dans cet hémicycle, nous prendrons des positions politiques, contribution au débat démocratique que nous espérons durablement ouvert. Aujourd'hui, nous demandons un socle, une base des méthodes de travail, posée, claire et précise pour permettre à tous et toutes d'exercer avec efficacité leur mandat reçu des électeurs. Ce socle n'est pas en place, c'est simple, c'est basique, en un mot c'est l'obligation incontournable et j'allais dire en toute bienveillance écologique de mettre les pieds sur terre. Nous vous remercions d'en tenir compte. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller VINCEDET : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, si nous sommes ici, c'est que nous avons tous reçu un mandat de la part de ceux qui nous ont élus. Ceux qui se retrouvent dans la majorité, ont le pouvoir de faire, de décider. Pour autant, le fait majoritaire ne doit pas vous pousser à faire ou même dire n'importe quoi.

Or, depuis que vous et vos amis dirigez quelques grandes villes, les Métropoles, nous assistons médusés à une avalanche de décisions et de déclarations totalement hors sol comme si vous considériez que pour paraphraser André Laignel en 1981 que vous avez forcément raison puisque vous êtes politiquement majoritaire.

Cependant, majoritaire vous l'êtes, certes dans cette assemblée, mais pas dans le pays. Et le réveil de nos populations est d'ores et déjà brutal. Il n'y aurait que moi pour le dire, cela n'aurait aucune importance, mais permettez-moi de citer une de vos amies ce week-end sur RTL. Début de citation "On a une idée à la con par jour, hier c'était le tour de France, tout ce qui est populaire, on se pince le nez, puis l'arbre de Noël. Qu'on arrête, excusez-moi d'être grossière, de faire chier les français avec des idées à la con, une par jour. Alors là, ils voudraient passer pour des ayatollahs car ils se sont drapés dans leurs vertus, ils ne feraient pas autre chose, ils sont caricaturaux, cela discrédite complètement le message, c'est nul, une com de merde. Ils viennent d'être élus, il y a des milliards de choses à faire et les mecs sont là à aller à la télé un jour sur deux pour parler du tour, pour parler des sapins. Non mais franchement, fermez vos gueules et travaillez". Fin de citation.

Je n'aurai jamais osé parler de vous comme cela et cette citation n'émane pas de n'importe qui, elle est d'Isabelle Saporta, ancienne journaliste et spécialiste des questions écologiques et je crois proche de votre parti. A la Métropole, on aurait pu s'attendre à autre chose mais non. On ne compte plus les oukases sur les plans de circulation que les Maires, je le rappelle, qui sont des élus, qui sont élus également démocratiquement sur le territoire, découvrent sans concertation préalable un collègue qui est débaptisé à Saint Priest alors qu'il y avait eu un accord entre le Maire de Saint Priest et votre prédécesseur à la Métropole par pur dogmatisme puisqu'on devait appeler ce collègue Marius Berliet, votre refus de débattre aujourd'hui publiquement, notamment sur le rapport n° CP-2020-0054 sur l'agro-écologie et j'en passe. Je ne passerai pas par contre sur le fait que vous étiez tous des chantres du non-cumul et que, dans cet exécutif, beaucoup s'y jettent à corps perdu.

Monsieur le Président, ne rentrez pas dans la course de l'extravergence lancée par vos collègues de Lyon, Grenoble ou Bordeaux. La Métropole comme la Ville de Lyon méritent mieux que d'être des instruments de préparation de la prochaine et sans doute sanglante assemblée générale d'investiture des Verts pour la présidentielle. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère BRUNEL-VIEIRA : Cher Président, chers Vice-Présidentes et Vice-Présidents, chers Conseillères et Conseillers métropolitains, je ferai très court. Le groupe Les écologistes est heureux de participer aujourd'hui à cette première Commission permanente. Les nouvelles dispositions votées lors du Conseil métropolitain de juillet confèrent à cette instance un élargissement de ses attributions, comme vous l'aurez noté, mais aussi une composition incluant désormais des membres de l'opposition. Cette commission offre donc un espace de débat supplémentaire. On voit que vous avez profité de l'occasion.

(Rumeurs dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Ce qui est bien, c'est que quatre hommes ont pu parler en silence, et dès qu'une femme parle, elle est interrompue.

(Rumeurs dans la salle).

Mme la Conseillère BRUNEL-VIEIRA : Merci monsieur le Président.

Pour rappel, en donnant davantage de prérogatives à la Commission permanente, la volonté du Président de la Métropole est de gagner en efficacité sur les délibérations de gestion courante et de répondre au besoin d'agir rapidement dans le contexte économique actuel. Dans le même temps, l'ensemble des groupes a désormais accès à la totalité des délibérations, ce qui est une avancée démocratique importante.

En outre, par rapport à la procédure qui a été évoquée, celle où on demandait qu'une délibération de la Commission permanente passe en Conseil métropolitain, est actuellement en cours de réflexion. Des propositions ont notamment été faites lors de la Conférence des Présidents en lien avec la tenue des commissions thématiques par exemple. Simplement pour finir, tel que nous l'avons souligné, la Commission permanente devient un espace réel de débat, portant la diversité des opinions. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Donc, tout le monde a pu s'exprimer pour ceux qui le souhaitaient. Je ne vais pas commenter ce que dit RMC mais bon, dans tous les cas, on n'est pas là pour écouter la radio. Simplement, sur la Commission permanente, moi j'entends des critiques, monsieur Pelaez notamment, mais d'où venons-nous ? La Commission permanente depuis 2015, qu'est-ce que c'était ? Une instance où il n'y avait aucun débat, qui n'était pas publique et où l'opposition n'était même pas représentée. Alors, je ne dis pas que tout est parfait ici, loin de là, mais j'entends des pics d'amélioration, je les écoute, nous verrons comment on peut travailler, mais il faut quand même partir sur des bases un minimum honnêtes.

Non, la délégation de nos Présidents n'a pas été faite en catimini, vous avez été prévenus comme tous les Présidents de groupe dans mon bureau de notre volonté de le faire et cela a été fait en séance publique. Voilà, vous n'êtes pas d'accord, et vous avez le droit de ne pas être d'accord, mais constatons quand même si on veut arriver à travailler ensemble qu'il faut utiliser des arguments de bonne foi.

Monsieur Geourjon, en effet, nous avons retiré la délibération Rhônexpress parce qu'il me semblait que le sujet ne permettait pas de le passer en Commission permanente, et donc pour toutes les questions que vous posez, eh bien nous attendrons le Conseil ou les commissions finances ou autres pour les aborder mais, naturellement, c'est un sujet essentiel dont nous avons à traiter les conséquences des choix qui ont été faits depuis celui de monsieur Michel Mercier de rupture de la délégation.

Sur la question des comptes-rendus, monsieur Grivel, je suis d'accord avec vous, plus on aura des comptes-rendus tôt, mieux c'est. Donc, on va voir comment on peut faire mais je ne crois pas que cela se soit dégradé par rapport à ce qui se passait avant. Donc, si on peut être plus rapide que ce qui se faisait autrefois, nous le ferons mais, là, ce sont des questions techniques. Donc, on va regarder avec nos services comment faire.

Et, pour finir, je le redis aux Présidents de groupe de l'opposition comme de la majorité, ma porte est toujours ouverte pour venir discuter, si vous le souhaitez.

Procédure d'urgence relative au dossier n° CP-2020-0129

N° CP-2020-0129 - Lyon - Association Institut Lumière - Attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle pour l'organisation de la 12^{ème} édition du Festival Lumière - Année 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, vous avez reçu le dossier n° CP-2020-0129 qui concerne l'Association Institut Lumière pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle pour l'organisation de la 12^{ème} édition du Festival Lumière qui aura lieu à partir du 10 octobre 2020. C'est une procédure d'urgence pour pouvoir l'attribuer. J'ai une demande de temps de parole du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère POUZERGUE : Merci monsieur le Président. Nous accueillons donc cette délibération avec un plaisir non dissimulé. Vos contradictions politiques sont parfois bénéfiques à notre territoire. Le devenir du Festival Lumière nous préoccupait particulièrement.

En effet, nous avons entendu de la part de certains membres de votre actuelle majorité les pires critiques sur le Festival Lumière. Je vous passe celles-ci basées sur la critique du cinéma élitiste avec des coûts de places trop élevés pour profiter à tous. Quand on ajoute à cela que le directeur de l'Institut Lumière est aussi délégué général du Festival de Cannes -stars, paillettes- tout cela à Cannes, avec des arrivées filmées en jet privé, on comprend l'émoi chez certains élus Europe Ecologie-Les Verts.

On a aussi eu des doutes en lisant l'interview du Vice-Président à la culture indiquant que, pour le Festival Lumière, tout n'était pas calé financièrement et que le directeur avait un peu anticipé certaines annonces sur la remise des prix. Finalement, tout cela pour en arriver non seulement à poursuivre le financement sans modification et même à nous faire voter en urgence une rallonge, excusez du peu, de 200 000 €.

On ne va pas boudier notre plaisir à voir, toute votre majorité, voter ce budget supplémentaire. Ce dossier est surtout révélateur de l'absence totale de vision politique et d'intérêt pour la culture. Ce n'est pas vous faire injure, monsieur le Président, de rappeler que lorsque vous avez énoncé vos 10 priorités après votre élection, pas une seule ne concernait la politique culturelle de la Métropole. Et pourtant, il y a tant à faire dans ce domaine.

Pouvez-vous nous confirmer que le budget de la culture de la Métropole ne baissera pas ? Pouvez-vous vous engager à lancer une réflexion sur la notion d'équipements culturels métropolitains qui intègrent les notions d'aménagement du territoire de l'accès pour tous les publics et d'équilibre budgétaire ? Pouvez-vous nous rassurer sur votre engagement et garantir une corrélation entre l'offre culturelle et l'attractivité du territoire et donc sur l'accueil de touristes sur notre territoire ?

Ces problématiques et bien d'autres encore ne sont pas utiles que pour la Métropole. Elles sont aussi un étalon des politiques culturelles dans les communes. En effet, en portant une offre culturelle d'envergure au niveau métropolitain, les communes peuvent apporter une offre culturelle complémentaire. Celle-ci, si elle est moins attractive dans le sens de la notoriété, n'en reste pas moins une offre de grande qualité par des artistes de haut niveau. Notre choix est l'offre culturelle de qualité pour tous et l'offre culturelle diversifiée. Le Festival Lumière fait entièrement partie de ces orientations. Nous voterons donc avec plaisir cette subvention exceptionnelle.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Monsieur le Vice-Président à la culture.

M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL : Merci monsieur le Président. Le mandat risque très long si on est capable de polémiquer, y compris sur ce qui fait consensus et qui est positif pour le développement de notre territoire, mais je vais quand même répondre à ce qui ressemble à une forme de prise de parole opportuniste sur ce sujet.

Oui, j'ai pris des positions cet été concernant la remise du prix Lumière puisque, dans le même temps, nous avons des demandes de financement du Président Frémaux et qu'en parallèle, il a décidé d'annoncer que le Festival se tiendrait et qui serait récompensé à ce moment-là. Je me suis d'ailleurs félicité de cela puisque c'était les Frères Dardenne, et ce n'est pas sans quelques liens avec mes origines personnelles, donc j'ai été extrêmement satisfait.

Il se trouve que cet article est sorti, je ne sais pas si c'est opportunément ou pas, en tout cas le matin même du déjeuner que j'avais avec lui pour qu'on cale les détails financiers qui rendaient possible ou non le maintien de ce Festival. Suite à cette rencontre, nous avons saisi le Président des éléments de difficulté financière. Il se trouve que le Festival a fait l'objet de nombreux désengagements financiers de partenaires privés. Pour le financer, vous savez que c'est extrêmement important, la Métropole intervient aujourd'hui à hauteur d'un peu plus de 1 M€ pour le Festival et plus 100 000 € pour l'association et donc il y avait véritablement la possibilité que ce Festival ne se tienne pas.

Il y a eu des discussions qui ont été conduites avec les autres partenaires, notamment le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) et la Ville de Lyon, qui permettent aujourd'hui, moyennement un abonnement de 200 000 € de notre collectivité, de maintenir ce Festival au regard de son importance à la fois pour l'attractivité de notre territoire puisque vous l'avez évoqué mais je crois surtout pour la possibilité pour les Grands Lyonnais et Grandes Lyonnaises de retourner au cinéma. On sait que la fréquentation aujourd'hui n'est pas satisfaisante. Il nous semblait que c'était un bon signal à donner sur le territoire. Voilà ce qui nous a conduits effectivement à vous présenter cette décision en urgence, mais si elle n'était pas votée aujourd'hui, il n'y avait pas la possibilité de maintenir le Festival dans les conditions financières qui nous étaient présentées.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Comme ce dossier vous a été adressé en dehors du délai de 12 jours francs, je me dois de vous demander votre accord pour l'examiner en urgence, conformément aux articles L 3611-3, L 3121-19 du code général des collectivités territoriales et 4 de notre règlement intérieur.

Je mets donc l'urgence aux voix.

(L'examen en urgence est accepté à l'unanimité.)

Je mets maintenant le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

**Adoption du procès-verbal
de la Commission permanente du 10 février 2020**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la Commission permanente du 10 février 2020. Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).

PREMIERE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° CP-2020-0001 - Organisation et fonctionnement de la liaison ferrée express entre Lyon et Lyon-Saint Exupéry - Convention financière avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Ce dossier est retiré de l'ordre du jour. Nous en avons parlé.

N° CP-2020-0002 - Travail de recherche piloté par le Laboratoire aménagement économie transport (LAET) relatif au suivi et à l'analyse des transformations des mobilités urbaines dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19 - Attribution de subvention de fonctionnement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Kohlhaas comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0002. Monsieur Kohlhaas, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KOHLHAAS, rapporteur : Il n'y a pas eu d'avis négatif lors du débat de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KOHLHAAS.

N° CP-2020-0003 - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Décines Charpieu - Meyzieu - Jonage - Anneau bleu - Convention de superposition d'affectations du 29 octobre 2010 entre le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel-Jonage (SYMALIM), la Métropole de Lyon et l'Etat relative aux aménagements de piste mode doux - Avenant n° 1 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2020-0004 - Jonage - Acquisition à titre gratuit et classement dans le domaine public de voirie métropolitain de 5 parcelles de terrain nu situées avenue des Alpes et rue du Galibier, et appartenant aux conjoints Frennea - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2020-0005 - Charbonnières les Bains - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la copropriété 1-2 place Marsonnat d'une emprise située place Marsonnat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2020-0006 - Irigny - Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à titre onéreux, aux époux Simian d'une emprise située 44 impasse de la Grange Haute - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2020-0007 - Jonage - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située 2 rue de la Fontaine et cession à titre onéreux à M. Jean-Luc Gonnet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2020-0009 - Lyon 9° - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située avenue de la Sauvegarde - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2020-0010 - Quincieux - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise et échange sans soulte entre la Métropole de Lyon et la société à responsabilité limitée (SARL) 111 Investissement, de terrains situés 6 rue du 8 mai 1945 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Bagnon comme rapporteur des dossiers numéros CP-2020-0003 à CP-2020-0007, CP-2020-0009 et CP-2020-0010. Monsieur Bagnon, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BAGNON, rapporteur : Les dossiers ont tous reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BAGNON.

N° CP-2020-0008 - Lyon 7° - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain de parcelles situées 25 rue Salomon Reinach, 22 rue Béchevelin et 7 rue Saint André, à l'angle de ces 3 voies - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains - Voirie et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° CP-2020-0011 - Insertion - Plan pauvreté - Approbation de la convention de financement pour l'expérimentation territoriale d'un service public de l'insertion entre l'Etat et la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° CP-2020-0012 - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Insertion - Mise en œuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - Deuxième programmation pour l'année 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° CP-2020-0013 - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Point Information médiation multiservices (PIMMS) Lyon Métropole - Année 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Hemain comme rapporteur des dossiers numéros CP-2020-0011 à CP-2020-0013. Madame Hemain, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente HEMAIN, rapporteur : Bonjour à toutes et à tous. Les dossiers ont reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente HEMAIN.

N° CP-2020-0016 - Lyon - Les Rendez-Vous Carnot - Edition 2020 - Attribution d'une subvention à l'Association des instituts Carnot pour l'organisation de la 13ème édition du salon d'affaires du 18 au 19 novembre 2020 à Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° CP-2020-0018 - Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) - Versement d'une contribution 2020 à la dotation initiale de la Fondation - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Longueval comme rapporteur des dossiers numéros CP-2020-0016 et CP-2020-0018. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

- projet n° CP-2020-0016

Adopté à l'unanimité.

- projet n° CP-2020-0018

Adopté, le groupe Communiste et républicain s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président LONGUEVAL.

N° CP-2020-0019 - Attribution d'une subvention à l'Association Cluster I-Care pour l'organisation de la 5ème édition de l'événement Hacking Health Lyon du 27 au 29 novembre 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Baume comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0019. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BAUME, rapporteur : Avis favorable pour ce rapport, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° CP-2020-0021 - Attribution d'une subvention à l'association Centre régional d'information pour l'agir solidaire (CRIAS) - Programme d'actions 2020 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

N° CP-2020-0025 - Subventions aux associations et structures intervenant dans le champ du développement social - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction développement social et médico-social -

N° CP-2020-0026 - Soutien à des associations oeuvrant dans le champ des personnes âgées et personnes en situation de handicap - Attribution de subventions au titre de l'année 2020 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné monsieur le Vice-Président Blanchard comme rapporteur des dossiers numéros CP-2020-0021, CP-2020-0025 et CP-2020-0026. Monsieur Blanchard, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BLANCHARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition sur un de ces trois rapports ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BLANCHARD.

N° CP-2020-0023 - Soutien aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et aux associations intervenant dans le champ de la prévention santé - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde -

N° CP-2020-0024 - Subventions aux associations et structures intervenant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille, de l'adoption et du parrainage - Année 2020 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la prévention et de la protection de l'enfance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Vacher comme rapporteur des dossiers numéros CP-2020-0023 et CP-2020-0024. Madame Vacher, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VACHER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VACHER.

IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° CP-2020-0029 - Attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre du dispositif estival exceptionnel Métropole vacances sportives - Année 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Ben Itah comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0029. Monsieur Ben Itah, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BEN ITAH, rapporteur : La commission a émis un avis favorable, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ? Je vous en prie.

M. le Conseiller CHARMOT : Monsieur le Président, juste une remarque à une question concernant le dossier n° CP-2020-0027 à propos du rôle de l'ARTAG (Association régionale des tsiganes et de leurs amis gadjé) et notamment sur le sujet important de la scolarisation des enfants, en particulier sur la non-scolarisation des enfants pour en connaître les situations de refus. C'est un point qui est très important ainsi que celui de l'action en faveur de la prévention des violences intra-familiales.

M. LE PRÉSIDENT : Excusez-moi, on est sur le dossier n° CP-2020-0029. Il n'y a pas de demandes de temps de parole. J'ai du mal à vous suivre.

Bien, je mets le rapport aux voix. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BEN ITAH.

N° CP-2020-0031 - Collèges - Aides aux associations - Année 2020 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Moreira comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0031. Madame Moreira, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente MOREIRA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente MOREIRA.

V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° CP-2020-0034 - Feyzin - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-0035 - Francheville - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-0036 - Caluire et Cuire - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-0037 - Lyon 8° - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-0039 - Saint Genis Laval - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-0040 - Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-0041 - Oullins - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-0042 - Lyon 5° - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-0043 - Lyon 4° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) ICF Sud-Est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-0044 - Collonges au Mont d'Or - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-0045 - Pierre Bénite - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat de l'Ain (OPH) Dynacité auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-0046 - Craponne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-0047 - Meyzieu - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-0048 - Lyon 9° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Le Logement Alpes Rhône (SOLLAR) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de dette DEXIA - Décision modificative à la décision n° B-2011-2200 du Bureau du 14 mars 2011 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-0049 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'association Accueil des Buers auprès de la Société Générale - Réaménagement de dette - Décision modificative à la délibération du Conseil n° 2014-0462 du 15 décembre 2014 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-0050 - Lyon 3° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-0051 - Lyon 3° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-0052 - Sainte Foy lès Lyon - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2020-0053 - Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Logement Alpes-Rhône (SOLLAR) auprès de la caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Artigny comme rapporteur des dossiers numéros CP-2020-0034 à CP-2020-0037 et CP-2020-0039 à CP-2020-0053. Monsieur Artigny, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ARTIGNY, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pour l'ensemble de ces rapports, pas d'opposition ? Si. Je vous en prie.

M. le Conseiller LASSAGNE : Une question à monsieur le Président. Comptez-vous poursuivre les garanties d'emprunts pour les OGEC (organismes de gestion de l'enseignement catholique) ?

M. LE PRÉSIDENT : Écoutez, il y a une Conférence des Présidents, inscrivez vos temps de parole lors de cette instance. Les questions, naturellement, les services vont les noter mais je ne vois pas comment on peut en pleine séance ajouter des questions au fil du temps. Monsieur Cochet.

M. le Conseiller COCHET : Juste en tant que Président du groupe et surtout membre de cette Commission, la question a été posée. Il se trouve que nous sommes en Commission permanente et que nous avons toujours aucune réponse à ce sujet-là. Et je pense que c'est le respect vis-à-vis des membres de la Commission permanente d'avoir un retour lorsqu'il y a des questions lors des commissions. C'est pour cela que l'intervention de mon collègue est tout à fait justifiée. Je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Ce qui n'empêche pas que les questions posées en commission finances, puisqu'il s'agit de cette commission, la réponse n'est pas forcément faite le jour de la Commission permanente mais je vous rejoins sur le fait qu'il faut essayer de répondre aux questions le plus vite possible. Je ne doute pas qu'il faut améliorer les processus mais soyez un peu indulgent sur les délais de réponse, monsieur Cochet, vous avez une large expérience de l'institution.

M. le Conseiller COCHET : Pardon, excusez-moi de reprendre la parole, simplement à une différence près, parce que certains s'émeuvent aujourd'hui du fonctionnement de cette Commission permanente. Nous n'avons jamais participé à une Commission permanente. Donc, pour nous, c'est une première, et on s'en réjouit, et si certains aujourd'hui considèrent que le fonctionnement est divers, tant mieux, eux ont été spectateurs, nous, nous n'avons jamais été acteurs, donc je prends acte. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Du coup, sur l'ensemble de ces rapports, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Renaud PAYRE, Mmes Nathalie FRIER et Dominique NACHURY, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat (GLH), n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2020-0034, CP-2020-0050 et CP-2020-0051 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° CP-2020-0056 - Soutien de la Métropole de Lyon à la filière bois - Attribution de subventions de fonctionnement à la Fédération interprofessionnelle du bois Rhône (Fibois) et au Centre régional de la propriété forestière Rhône (CRPF) pour leurs programmes d'actions 2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° CP-2020-0058 - Cailloux sur Fontaines - Charbonnières les Bains - Chassieu - Collonges au Mont d'Or - Corbas - Craonne - Dardilly - Décines Charpieu - Fleurieu sur Saône - Ecully - Feyzin - Fontaines Saint Martin - Fontaines sur Saône - Francheville - Genay - La Tour de Salvagny - La Mulatière - Montanay - Neuville sur Saône - Oullins - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Sainte Foy lès Lyon - Tassin la Demi Lune - Vénissieux - Projets nature - Espaces naturels sensibles (ENS) 2020 - Plateau des Grandes Terres, vallon du ruisseau des Echets, vallons de Serres, des Planches et de la Beffe, vallon de l'Yzeron, plateau des Hautes Barolles, plateau de Méginand, Sermenaz, vallon des Torrières, Biézin nature, Yzeron aval et île Roy - Conventions de délégation de gestion avec les communes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° CP-2020-0063 - Programme d'actions 2021-2023 en faveur du développement d'une culture des risques majeurs sur le territoire de la Métropole de Lyon - Demande d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Athanaze comme rapporteur des dossiers numéros CP-2020-0056, CP-2020-0058 et CP-2020-0063. Monsieur Athanaze, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ATHANAZE, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces trois décisions.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ATHANAZE.

N° CP-2020-0057 - Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions d'investissement au bailleur social Alliade habitat - Prolongation de la convention avec la Commune de Vernaison - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Camus comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0057. Monsieur Camus, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CAMUS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CAMUS.

N° CP-2020-0059 - Déchets - Collecte du verre - Attribution d'une subvention au Comité départemental du Rhône de la Ligue contre le cancer pour l'année 2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Petiot comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0059. Madame Petiot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PETIOT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PETIOT.

N° CP-2020-0061 - Fonds de solidarité eau - Appel à projets Covid-19 - Attribution de subventions pour 10 projets de solidarité internationale en lien avec le Covid-19 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

N° CP-2020-0062 - Fonds de solidarité eau - Attribution de subvention pour 9 projets de solidarité internationale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Dromain comme rapporteur des dossiers numéros CP-2020-0061 et CP-2020-0062. Madame Dromain, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DROMAIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DROMAIN.

VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° CP-2020-0064 - Albigny sur Saône - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain situé chemin des Chasseurs et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Amandine - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0065 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 79 et 263 et situés 3 rue Guynemer et appartenant à M. et Mme Roques - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0066 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 90 et 274 situés 1 rue Guynemer et appartenant à M. Sineyen - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0068 - Corbas - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située lieu-dit Le Carreau et appartenant aux consorts Veglianti, Pouchoy, Simond, Fettet, Benejean et Bellanger - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0069 - Décines Charpieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées rue de la République et appartenant à la société Nexity - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0070 - Francheville - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 76 route du Bruissin appartenant à Mme Caroline Delville et Vincent Gianora et indemnisation pour des travaux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0071 - Givors - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 5 parcelles de terrain nu situées rue de la Fraternité, rue Victor Hugo, rue de Montrond et rue Bonnefond appartenant à la société d'aménagement Givors Métropole (SAGIM) ou de toute société à elle substituée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0072 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, du lot de copropriété n° 101 dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini et appartenant à M. Fabrice André - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0073 - Givors - Développement urbain - Projet de renouvellement urbain les Vernes - Acquisition, à l'euro symbolique, de 4 parcelles de terrain nu situées secteur les Vernes et 8 allée Jacques Duclos et appartenant à la Ville de Givors - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0075 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située rue Joseph Faure et appartenant à Mme Samia Chéraitia - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0076 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, d'un lot de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 12 rue Charles Simon et appartenant à M. Fabrice Labaume - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0077 - Jonage - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 4 parcelles de terrain nu situées rue Rabelais et appartenant à l'Association syndicale libre (ASL) Le Berlioz - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0078 - Jonage - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 2 parcelles de terrain nu situées rue Rabelais et appartenant à l'Association syndicale libre (ASL) Le Ronsard - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0081 - Lyon 7° - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 3 parcelles de terrain nu situées 7-11 route de Vienne et 42 rue du Repos et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier O2 Parc Blandan - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0082 - Lyon 7° - Développement urbain - Projet urbain partenarial (PUP) Gingko - Acquisition, à titre onéreux, d'emprises de terrain situées 137-163 rue de Gerland et rue des Platanes et appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) société d'aménagement du domaine de la Mouche (SADML) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0083 - Lyon 8° - Développement urbain - Projet urbain partenarial (PUP) Patay - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située entre la rue Antoine Dumont et la route de Vienne et appartenant à la Ville de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0084 - Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 93 rue de la République et appartenant aux copropriétaires de l'immeuble Les voiles urbaines - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0085 - Montanay - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'un terrain nu, situé rue de la Barmelle à l'angle de la rue du Moriot et appartenant à M. Didier Aupetit - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0086 - Neuville sur Saône - Développement urbain - Acquisition, à titre onéreux, des lots n° 4, 6 et 8 dépendant d'un immeuble en copropriété situé 4 avenue Carnot et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Carnot Saône - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0087 - Saint Germain au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition d'une parcelle de terrain située rue du 8 mai 1945 angle 13 rue du Manoir et appartenant à M. et Mme Chauvire Michel et Evelyne - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0088 - Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint Priest Bellevue - Acquisition, à titre onéreux, d'un logement et d'une cave formant les lots n° 862 et 842 situés 39 rue Georges Sand et appartenant à M. et Mme Robert Murtaza Tumen - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0089 - Saint Romain au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé 24 route de Collonges et appartenant à M. Grégory Pionchon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0090 - Saint Romain au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé 28 route de Collonges et appartenant aux conjoints Charrin - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0091 - Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint Priest - Acquisition, à titre onéreux, d'un logement et d'une cave formant les lots n° 136 et 130 situés 7 rue Paul Mistral et appartenant à M. et Mme Hedi Ouestani - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0092 - Tassin la Demi Lune - Réserve foncière - Opération carrefour d'Alai - Acquisition, à titre onéreux, des lots n° 3, 11, 12 et 18 dépendant d'un immeuble en copropriété situé 14 route de Brignais et appartenant aux époux Ricignuolo - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0093 - Vaulx en Velin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 90 rue de la République et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0094 - Vénissieux - Réserve foncière - Développement économique - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située lieu-dit Le Carreau et appartenant à M. Patrick Gomez - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0095 - Vénissieux - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 5 rue Ernest Renan et appartenant au syndicat des copropriétaires Les Chamois - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0096 - Vénissieux - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de parcelles de terrain nu situées 21 rue Paul Bert et 53 rue Victor Hugo et appartenant à la société Marignan Résidences - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0097 - Corbas - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées lieu-dit Le Carreau et appartenant aux conjoints Bauvey - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0098 - Vénissieux - Corbas - Réserve Foncière - Développement urbain - Lieu-dit le Carreau - Acquisition, à titre onéreux, de 19 parcelles de terrain nu appartenant l'indivision Barioz situées lieu-dit le Carreau - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0099 - Vernaison - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 12 route de Buye et appartenant aux conjoints Kuntzler - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0100 - Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 terrains nus situés 1 rue Michel Dupeuble et appartenant à la Ville de Villeurbanne - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0102 - Villeurbanne - Développement urbain - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne la Soie - Acquisition, à titre onéreux, des parcelles de terrain cadastrées BZ 171 et BZ 173 situées 80 rue de la Poudrette et appartenant à la société Cogédim Grand Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0103 - Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, du volume 9 de l'ensemble immobilier situé 35-39 rue Docteur Rollet et appartenant à la SAS Bouygues Immobilier - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0104 - Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 2 terrains nus, situés 32 et 34 cours Emile Zola et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'immeuble 32-34 cours Emile Zola - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0105 - Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé 128 cours Emile Zola et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'immeuble 128 cours Emile Zola - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0107 - Lyon 2° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence (2ème phase) - Cession, à titre onéreux, à la société publique locale (SPL) Lyon Confluence, d'un terrain nu situé au 80-83 quai Perrache et 177-185 cours Charlemagne - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0108 - Lyon 9° - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Duchère Sauvegarde - Cession, à l'euro symbolique à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) d'une parcelle de terrain située 575 avenue de la Sauvegarde - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0109 - Vaulx en Velin - Plan de cession - Carré de Soie - Cession, à titre onéreux, à la société dénommée Nexity Ir Programmes Rhône Loire Auvergne, ou à toute personne morale se substituant à elle, d'une partie du chemin du Catupolan - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0110 - Champagne au Mont d'Or - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage de canalisation publique souterraine des eaux usées, en terrain privé bâti situé 34 rue de la Mairie et appartenant à Mme Marie-Claude Pétrossi et M. Johnny Michelin - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0111 - Corbas - Voirie - Indemnisation de Mme Marie-Claude Varambier, suite à la cessation d'exploitation agricole d'une parcelle de terrain située à l'angle du boulevard Jean Mermoz et du chemin des Bruyères - Approbation de la convention d'indemnisation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0112 - Francheville - Equipements publics - Institution, à titre gratuit, de 2 servitudes de passage, au profit de la Métropole, de canalisations publiques d'assainissement, en terrain privé situé lieu-dit Taffignon et appartenant à la société Carrefour Hypermarchés - Approbation de 2 conventions - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0113 - Genay - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 123 rue du Cèdre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0114 - Lyon 1er - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, d'un immeuble situé 3 rue Pouteau - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0115 - Lyon 2° - Voirie de proximité - Echange, sans soulte, à l'euro symbolique entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon de diverses parcelles de terrain nu situées aux abords de l'Eglise Saint Bonaventure édifée à l'angle de la rue Bonaventure et du 2 rue Symphorien Champier - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0116 - Lyon 2° - Equipement public - Echange, sans soulte, entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon de 2 volumes fonciers situés place Bellecour - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0117 - Lyon 4° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 4 rue Duviard - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0118 - Lyon 7° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 27 rue Professeur Grignard - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0119 - Oullins - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 19 Grande Rue - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0120 - Saint Didier au Mont d'Or - Voirie - Mise en demeure d'acquiescer une parcelle située 31 chemin des Barres et appartenant à M. et Mme Aymeric et Marine Fouillet - Renoncement à l'acquisition et levée de l'emplacement réservé n° 32 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0121 - Saint Genis les Ollières - Voirie - Mise en demeure d'acquiescer un tènement situé 15 rue Pierre Ribéron et appartenant à M. Jean-Pierre Cochard - Renoncement à l'acquisition et levée de l'emplacement réservé n° 24 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0122 - Vénissieux - Logement social - Réalisation d'un acte reconnaissant concernant la parcelle cadastrée AM 1 située 1 et 2 place Granclément - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0125 - Programme Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE) - Convention de financement d'études et d'actions de coopération pour la rénovation énergétique du patrimoine public sur le territoire métropolitain - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur des dossiers numéros CP-2020-0064 à CP-2020-0066, CP-2020-0068 à CP-2020-0073, CP-2020-0075 à CP-2020-0078, CP-2020-0081 à CP-2020-0100, CP-2020-0102 à CP-2020-0105, CP-2020-0107 à CP-2020-0122 et CP-2020-0125. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, comme effectivement il y a une longue série de dossiers concernant l'action foncière, je ne vais pas vous les présenter un par un mais vous dire quelques mots de cette politique foncière avant de vous les résumer.

Notre action foncière illustre la forte intervention de la Métropole sur le territoire, sur des sujets essentiels pour nos politiques métropolitaines et pour les communes. Cela illustre aussi la diversité du spectre de nos politiques publiques qui trouve une traduction opérationnelle au travers de cette action foncière.

L'action foncière que nous amplifierons dans le mandat est le bras armé de l'aménagement de notre territoire, que ce soit dans le domaine de l'habitat, de l'activité économique et des équipements mais aussi au vu des enjeux aujourd'hui. Nous l'amplifierons pour faire face aux défis climatiques, environnementaux, sociaux, sanitaires et économiques.

Alors, pour l'ordre du jour de cette commission, nous avons séparé les dossiers en acquisitions puis en cessions, et une troisième catégorie qui est l'instauration de diverses servitudes pour les réseaux, la signature de baux emphytéotiques avec les bailleurs sociaux pour la réalisation de logements sociaux dans le parc existant.

Des numéros CP-2020-0064 à CP-2020-0066, la commission a donné un avis favorable. Des numéros CP-2020-0068 à CP-2020-0073, également un avis favorable. Des dossiers numéros CP-2020-0075 à CP-2020-0078, un avis favorable. On est toujours dans les acquisitions. Des dossiers numéros CP-2020-0081 à CP-2020-0100, avis favorable. Des dossiers numéros CP-2020-0102 à CP-2020-0105, avis favorable.

Maintenant, pour des dossiers de cessions et de dossiers divers, de servitudes et de baux emphytéotiques numéros CP-2020-0107 à CP-2020-0122, avis favorable et le dossier n° CP-2020-0125 a aussi recueilli un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Renaud PAYRE, Mmes Nathalie FRIER et Dominique NACHURY, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat (GLH), n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2020-0108, CP-2020-0113 et CP-2020-0114 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° CP-2020-0074 - Givors - Développement urbain - Projet de renouvellement urbain Les Vernes - Acquisition, à l'euro symbolique, de 5 parcelles de terrain nu situées 8 allée Jacques Duclos et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0101 - Villeurbanne - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Maisons neuves - Acquisition, à l'euro symbolique, de 3 parcelles de terrain nu appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2020-0128 - Financement des dépenses du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Rhône Métropole au titre de l'exercice 2020 - Approbation des annexes 2020 à la convention 2018-2020 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Badouard comme rapporteur des dossiers numéros CP-2020-0074, CP-2020-0101 et CP-2020-0128. Monsieur Badouard, vous avez la parole.

M. le Conseiller BADOUARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- Mme Blandine COLLIN, M. Renaud PAYRE, Mmes Lucie VACHER, Béatrice VESSILLER et M. Philippe COCHET, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat (LMH), n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote des dossiers n° CP-2020-0074 et CP-2020-0101 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Béatrice VESSILLER, MM. Jean-Charles KOHLHASS, Pascal CHARMOT et Renaud PAYRE, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Rhône-Métropole, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2020-0128 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller BADOUARD.

N° CP-2020-0124 - Réforme de la demande et des attributions - Mise en oeuvre du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGID) et de la politique métropolitaine d'attribution des logements sociaux - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N° CP-2020-0126 - Bron - Décines Charpieu - Fontaines sur Saône - Meyzieu - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape - Vénissieux - Contrat de ville métropolitain - Attribution de subventions à des communes pour des actions de proximité dans les quartiers de la politique de la ville (QPV) - Année 2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Payre comme rapporteur des dossiers numéros CP-2020-0124 et CP-2020-0126. Monsieur Payre, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PAYRE, rapporteur : Merci. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

N° CP-2020-0127 - Bron - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Bron Terrailon - Déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

Nous allons passer à l'examen des dossiers pour lesquels des demandes de temps de parole ont été formulées en Conférence des Présidents. Je vous remercie d'avance de tenir compte des délais et des temps de parole demandés.

DEUXIEME PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la Conférence des Présidents*

N° CP-2020-0014 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Dispositif en faveur de l'Insertion professionnelle des jeunes adultes - Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) Année 2020 - Attribution de subventions dans le cadre des fonds locaux d'aide aux jeunes et des actions de portée métropolitaine - Evolution du règlement intérieur - Approbation des modèles de conventions - Attribution de subvention à l'association l'Ecole de la 2ème chance (E2C) Rhône Lyon Métropole - Attribution d'une subvention à l'association OIM - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Hemain a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0014. Madame Hemain, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente HEMAIN, rapporteur : Merci monsieur le Président. Donc, il s'agit d'une décision pour le dispositif en faveur de l'Insertion professionnelle des jeunes adultes, le Fonds d'aide aux jeunes.

Est-ce qu'il faut que je précise plus ou non ?

M. LE PRÉSIDENT : C'est l'avis de la commission.

Mme la Vice-Présidente HEMAIN : La commission a émis un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a un temps de parole demandé par le groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller KIMELFELD : Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, la crise du Covid a des effets économiques et sociaux violents pour de très nombreux jeunes de notre Métropole. Des milliers vont alors rentrer sur le marché du travail entravé, certains ont perdu et ce qu'on peut qualifier de petits revenus de stage ou d'emplois saisonniers qui ont disparu alors qu'ils pouvaient les aider à vivre le reste de l'année ou en tout cas à contribuer le reste de l'année.

C'est une urgence qui avait déjà été fortement prise en considération lors des derniers mois par le précédent exécutif. Par exemple, on est dans la distribution de produits de première nécessité par des associations en encourageant des initiatives de ce type avec une délibération lors de la séance du 8 juin 2020 qui avait permis de subventionner des structures similaires à hauteur de 430 000 €. Nous soutenons, bien évidemment, pleinement cette nouvelle initiative et madame la Vice-Présidente, nous vous en remercions.

Mais nous devons aller encore plus loin. Cette crise ne va pas disparaître aussi vite qu'elle est arrivée. Ses effets vont perdurer pendant au moins plusieurs mois. Lors des élections métropolitaines, les listes que nous portions avaient fait un certain nombre de propositions ambitieuses. Certaines, pour faire face aux effets de la crise, avec ce qu'on nous avions appelé un plan tremplin afin d'assurer la transition vers la vie professionnelle. Une mesure importante depuis le long terme que vous aviez reprise, monsieur le Président, pour les deux tours et je vous en remercie, avec une démarche auprès du Gouvernement pour l'ouverture du futur revenu universel d'activités auprès des jeunes de 18 à 25 ans en demandant une expérimentation sur notre territoire.

Vous avez eu l'occasion de vous exprimer devant la presse en disant que vous attendiez une réponse du Gouvernement, peut-être dans l'intervalle vous l'avez reçue et si vous pouviez nous en donner quelques nouvelles, nous en serions évidemment preneurs mais surtout les jeunes qui l'attendent sur ce territoire. Et puis un certain nombre de mesures nous semblent importantes pour le pouvoir d'achat des jeunes et sans doute votre exécutif, dans les semaines qui viennent, fera des propositions précises sur le pouvoir d'achat de ces jeunes.

Pendant la campagne électorale, de nombreuses listes issues de tous les bancs de cette assemblée avaient fait de la jeunesse une priorité. Nous espérons que cela pourra se concrétiser en actes. Notre groupe sera vigilant tout au long de ce mandat pour que cette génération ne soit pas la génération sacrifiée. Je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien monsieur Kimelfeld. Nous partageons les mêmes objectifs et la même analyse sur cette population de jeunes qui subit pleinement cette crise. Et nous avons déjà annoncé notre volonté de mettre un dispositif en place avec une première enveloppe de 10 M€ pour aider cette population. J'ai en effet écrit au Premier Ministre le 7 juillet, quelques jours après sa nomination où, je le rappelle, il avait mis en avant sa volonté de faire avec les territoires.

Force est de constater qu'aujourd'hui, je n'ai toujours pas de réponse et un certain nombre d'interventions, demande du Gouvernement sur ce sujet, me laissent peu d'espoir sur le fait que l'on pourra expérimenter le RSA (revenu de solidarité active) dans le cadre d'un dispositif national. Nous sommes en train de regarder d'autres dispositifs, et sur ce sujet comme sur les autres, vos propositions seront les bienvenues.

Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur, déposée sur vos pupitres :

- Dans l'objet, il convient de supprimer la mention :

"Attribution de subvention à l'association l'École de la 2^{ème} chance (E2C) Rhône Lyon Métropole".

- Dans le paragraphe I, il convient de lire :

- "La Métropole de Lyon soutient l'insertion professionnelle des jeunes par 2 dispositifs majeurs dont le FAJ".

au lieu de :

- "La Métropole de Lyon soutient l'insertion professionnelle des jeunes par 2 dispositifs majeurs que sont le FAJ d'une part et l'École de la 2^{ème} chance (E2C) d'autre part".

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente HEMAIN.

N° CP-2020-0015 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Economie circulaire - Soutien au programme d'actions 2020 de la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0015. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BAUME, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'un accompagnement financier d'une action de la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône concernant les coûts de production de la filière alimentaire. Vous n'êtes pas sans savoir que la Métropole de Lyon, depuis le précédent mandat, est engagée dans une démarche dit "zéro gaspillage, économie circulaire".

Nous avons continué avec un contrat d'objectifs déchets. L'idée est de faciliter de la part de la Chambre des métiers et de l'artisanat avec du temps homme, du temps femme, un audit et un accompagnement d'artisans volontaires sur la question des emballages et des bio-déchets pour arriver à optimiser leur rachat et leur prise en charge et leur valorisation afin que leurs coûts de production diminuent. Là, on est sur un volume d'une vingtaine d'artisans accompagnés sur l'année. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a trois demandes de groupes. Inventer la Métropole de demain, quatre minutes.

Mme la Conseillère SIBEUD : Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, mesdames et messieurs, la subvention proposée dans ce rapport à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône rentre parfaitement dans la politique de réduction des déchets menée par la Métropole et avant elle, la Communauté urbaine de Lyon, avec notamment l'approbation du programme local de prévention des déchets et assimilés 2019-2024.

La lutte contre le gaspillage alimentaire est un enjeu stratégique de la prévention et de la gestion des déchets et nécessite un accompagnement fort quasiment individuel des acteurs des professions concernées. La Chambre des métiers est un relais important dans la mise en œuvre de cette politique. Nous nous réjouissons de la poursuite des politiques engagées dans les mandats précédents dans le domaine des déchets et de l'alimentation durable plus largement. Nous soutiendrons toutes les initiatives qui iront dans ce sens.

Le forum mondial des métiers qui doit se tenir en février 2021 à Eurexpo sera une belle occasion de faire valoir l'innovation métropolitaine dans ce domaine et l'importance de l'artisanat et du commerce dans l'économie locale et le dynamisme de nos villes. Nous attendons de la Métropole qu'elle soutienne ce grand événement tout autant pour le rayonnement international de Lyon que pour la promotion des métiers de proximité.

Mais, monsieur le Président, nous nous posons la question : compte tenu des dernières déclarations de certains de vos collègues sur la remise en cause de grandes manifestations, à quoi faut-il s'attendre sur les salons et autres expositions à venir qui font la notoriété et l'attractivité de Lyon ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller KIMELFELD : Vous m'excuserez mais une intervention un peu décalée. Quand j'étais Président de la Métropole, je trouvais cela toujours embêtant mais, finalement, je trouve cela plutôt confortable maintenant, je dois l'avouer de manière tout à fait honnête et transparente. La Chambre des métiers et de l'artisanat me fait plutôt penser à la crise Covid et aux problèmes économiques. J'ai simplement une simple demande qui fera résonance peut-être à votre propos tout à l'heure qui me disait "La porte est toujours ouverte pour vos propositions". Je voudrais savoir si dans cette crise Covid qui va malheureusement, je crois, s'intensifier, qui va perdurer et qui aura une incidence forte sur l'ensemble des activités de notre Métropole mais aussi sur l'ensemble des habitants et des habitantes de cette Métropole, que comptez-vous faire en matière de réflexion collective ?

J'ai deux questions très précises. La première, est-ce que vous pensez pouvoir mettre en place assez rapidement une Conférence métropolitaine des maires pour évoquer ce sujet-là ? Beaucoup de maires ne sont pas présents à fortiori à la Commission permanente mais aussi au Conseil métropolitain et je crois que le regard sur le territoire sur cette crise Covid et les effets est extrêmement important à pouvoir écouter et à mettre en œuvre avec eux. Est-ce que vous pensez pouvoir mettre en place une Conférence des Présidents des groupes pour évoquer ce sujet particulier de manière assez régulière pour faire en sorte que nous puissions bâtir avec vous les mesures absolument nécessaires sur cette crise Covid ? Et pourquoi pas une réunion très spécifique sur les mesures à prendre, sur l'évolution de la situation, sur l'information dont vous disposez et dont les Conseillers ne disposent pas à l'instant T ? Vos échanges avec l'ARS (Agence régionale de santé), vos échanges avec le Préfet nous permettront de mieux aborder les effets négatifs de cette crise. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Et j'ai le groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère BRUNEL-VIEIRA : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Alors, quelques mots pour vous dire que, sur les salons et les événements culturels, sportifs ou événementiels, notre objectif est qu'ils puissent avoir lieu et nous l'avons démontré. Il y a quelques décisions à travers le Festival Lumière. Donc, ce sera le même cas pour les salons d'affaire que vous avez évoqués.

Sur les deux propositions de monsieur Kimelfeld, je vous confirme qu'une Conférence métropolitaine des maires est déjà prévue le 18 septembre 2020. On aura plusieurs sujets à aborder et, naturellement, si les Maires le souhaitent, nous aborderons également le Covid, et sur les Conférences des Présidents de groupes pour traiter du Covid ou d'autres sujets, tout est possible, et on peut naturellement le faire en dehors des séances, si vous le souhaitez et si naturellement les Présidents de groupe sont dans un souci constructif.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

N° CP-2020-0017 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention à la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université de Lyon (UdL) pour son programme d'actions 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0017. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BAUME, rapporteur : Cette fois-ci, c'est la COMUE. Il s'agit de l'accompagnement financier de la Métropole pour son programme d'actions 2020 avec un avis favorable de la commission. Il s'agit d'un accompagnement de 570 000 €.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a une minute pour le groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller DEBÛ : Juste pour dire qu'en cohérence avec nos votes précédents et parce que, sur ce dossier-là, nous ne partageons pas forcément les objectifs des différentes réformes dans le secteur, non pas que nous soyons contre l'aide et le soutien aux universités mais c'est plus la philosophie qui nous contrarie, nous nous abstenons et j'en profite pour dire que, sur le dossier n° CP-2020-0018, c'est passé un peu vite, au moment où c'était sans débat, je n'ai pas été assez rapide, nous nous abstenons aussi. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe votera bien évidemment cette délibération qui permet la poursuite du partenariat étroit et historique entre le Grand Lyon et la Communauté universitaire lyonnaise.

Monsieur le Président, à l'occasion de ce rapport, je souhaiterais vous interroger sur votre position vis-à-vis du projet de l'Initiative d'excellence de l'Université de Lyon, dite IDEX Lyon, et plus probablement aujourd'hui IDEX Lyon-Saint-Étienne.

L'objectif du projet IDEX Lyon est ou était d'inscrire nos universités et nos grandes écoles aux premiers rangs des universités mondiales mais aussi pour l'attractivité de notre territoire et pour le rayonnement scientifique. Depuis le début, ce projet est fortement soutenu par l'ensemble des collectivités locales, quelles que soient leurs étiquettes politiques, avec l'appui des différents Maires de Lyon, Présidents du Grand Lyon et de la Métropole mais aussi le ou les Présidents de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Aujourd'hui, nous sommes à la veille du choix décisif. En effet, madame Frédérique Vidal, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a confirmé mercredi dernier à l'Assemblée nationale qu'elle souhaitait vivement que le site de Lyon-Saint Etienne bénéficie du label IDEX mais aussi des financements associés et de la reconnaissance que ce label apportera. Mais, dans le même temps, elle a indiqué que la décision de création ou pas de l'IDEX était entre les mains des acteurs universitaires locaux en lien avec les responsables politiques.

Monsieur le Président, allez-vous vous engager en faveur de la création de l'IDEX et poursuivre ainsi l'engagement de la Métropole de Lyon aux côtés des universités et des grandes écoles lyonnaises et stéphanoises ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller COCHET : Merci monsieur le Président. Chers collègues, la Métropole est un territoire ancien et reconnu de l'enseignement universitaire. Il est même un territoire attractif puisque de nombreux étudiants viennent de l'extérieur pour suivre leurs études. Outre la fonction essentielle de formation des étudiants et même des adultes tout au long de la vie, les universités concentrent des pôles de développement et de recherche.

Depuis plusieurs années, ces entités universitaires font l'objet d'évaluation par l'État qui les pousse à travailler ensemble et même à se rapprocher. Après l'obtention du label IDEX qui fixe avec l'État des conditions de financement des établissements, c'est le projet d'université cible qui est en pleine élaboration. Ce projet a pour objet de créer un établissement expérimental, pluridisciplinaire et de rang mondial qui devrait favoriser la réussite des élèves, développer les outils de formation et mieux financer les organismes de recherche.

Ce projet est loin d'avoir abouti. Autant dire qu'il est parfois fortement contesté. L'Université Lyon 2 a été écartée, l'INSA (Institut national des sciences appliquées) a voté contre en 2019 et, depuis quelques semaines, c'est l'interrogation sur la position de l'Université de Saint-Etienne. Si la décision fixée initialement au 30 septembre a été repoussée officiellement pour raison de Covid, chacun sait que le mal est beaucoup plus profond puisqu'un collectif fédère les oppositions internes.

Ces soubresauts ont inquiété le monde économique dont les représentants ont, par un communiqué de presse du 6 août dernier, rappelé leur souhait de voir aboutir ce projet par crainte notamment de la perte des financements IDEX. Si ce projet se poursuit encore, malgré les défections et les oppositions, c'est qu'il est porté par l'État et les collectivités territoriales au rang desquelles la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon.

Notre interrogation est simple, monsieur le Président. Pouvez-vous nous donner votre position sur l'université cible ? Êtes-vous favorable à son aboutissement et, si oui, sous quelles conditions ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère BRUNEL-VIEIRA : Monsieur le Président, comme cela a été rappelé, la décision n° CP-2020-0017 concerne le programme d'actions 2020 de la COMUE qui prévoit notamment le soutien à la vie étudiante, à divers dispositifs d'entrepreneuriat étudiant, de formation numérique, mais également à la structuration des établissements du site, suite au contexte Covid.

Il nous paraît donc indispensable de soutenir et de voter cette décision. Néanmoins, c'est aussi l'échange effectivement autour de la création de l'IDEX qui vise à construire une dizaine de grands pôles universitaires plus visibles à l'international. Nous souhaitons être attentifs à ce que le système des IDEX n'aboutisse pas à la concurrence dans le monde de l'enseignement supérieur en opposant de grands établissements fusionnés qui bénéficieraient d'un surcroît de financements et les universités de proximité délaissées des pouvoirs publics et privés.

Si l'excellence et l'attractivité des universités sont pour nous essentielles, elles ne doivent pas se faire au détriment d'une vision équilibrée du territoire ou de certaines filières comme les sciences humaines et sociales ou encore par la réussite des premiers cycles.

L'inquiétude des étudiants, des enseignants-chercheurs et des personnels administratifs est légitime, notamment sur les questions de gouvernance de cette entité. Elle s'exprime également sur la nécessité de lutter contre la précarité universitaire, à la fois des étudiants et des chercheurs.

Bien que les compétences des collectivités territoriales soient limitées pour ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche, la Métropole va mettre en place les mesures pour lutter concrètement contre cette précarisation avec notamment la question de l'encadrement des loyers, la réduction de la tarification étudiante pour les transports en commun et la tarification unique TER/TCL mais également l'amplification des épiceries sociales et solidaires sur les campus ou encore la lutte contre le non-recours. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Donc, on n'est pas forcément sur la décision mais sur un sujet beaucoup plus large que l'IDEX. Monsieur Longueval, je vous donne la parole.

M. le Vice-Président LONGUEVAL : Merci monsieur le Président. Je précise que si je ne rapporte pas, c'est que je suis élu à la Commune et qu'il est important, on l'a fait aux assemblées précédentes, que je ne rapporte pas et que je ne prenne pas part au vote. Donc, je souhaite intervenir sur l'IDEX, pas forcément sur la décision, je pense que vous le comprendrez.

Sur la question de l'IDEX, personne aujourd'hui dans les entretiens que j'ai eus sur cette délégation enseignement supérieur et recherche, ne souhaite pas valoriser l'Université de Lyon comme deuxième site universitaire du pays, avec le site lyonnais et le site de Saint Etienne. Donc, bien entendu, sur cette question-là, vous ne rencontrerez pas un acteur qui refuse la valorisation et la reconnaissance de l'université de Lyon comme le deuxième pôle universitaire.

Personne ne souhaite la baisse des financements puisque je vous rappelle qu'il y a des financements liés à l'IDEX sur 25 M€ sur la question de la recherche mais, en même temps, on constate que ce dossier qui date de 10 ans a posé un certain nombre de problèmes de gouvernance au sein des établissements universitaires et qu'il y a eu probablement insuffisamment de débats entre, comme on le disait là, les Présidents, les conseillers d'administration, les enseignants chercheurs, les étudiants. Je rappelle que la compétence de l'enseignement supérieur est une compétence de l'État, que la Métropole par la loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles) s'associe notamment sur tout ce qui est développement du campus et il y a du foncier avec des budgets d'investissement importants et la position aujourd'hui par rapport à l'IDEX est effectivement de favoriser la coopération.

Je vous rappelle que nous sommes compétents sur la Métropole de Lyon mais qu'aujourd'hui la Ministre est en lien avec le Maire de Saint Etienne pour connaître aussi la position des élus de Saint-Etienne puisque c'est l'Université de Saint-Etienne qui aujourd'hui annonce ne pas vouloir voter l'adaptation des statuts. Voilà, j'ai rendez-vous prochainement avec les Présidents des Universités Lyon I et Lyon III. Je rencontre avec le Président le directeur de l'INSA et moi, ce que je souhaite vous dire aujourd'hui, c'est que la politique de la Métropole, les précédents exécutifs le disent, c'est favoriser la coopération entre les universités dans tous les cas, c'est aussi la reconnaissance effectivement du site lyonnais comme un site d'excellence avec toutes les réserves du mot excellence parce que c'est bien l'excellence mais il faut aussi s'occuper de l'accès à l'enseignement supérieur pour tous les étudiants et notamment travailler la réussite du premier cycle qui n'est pas évidente. Ainsi, il faut que, dans la coopération, on travaille l'attractivité du premier cycle.

Aujourd'hui, il faut prendre en compte aussi la question de la précarité étudiante du logement mais cela a été fait aussi dans les précédents exécutifs. Je pense qu'il est difficile aujourd'hui de ne pas être favorable au dossier IDEX en tant qu'attractivité de la Métropole, reconnaissance de la deuxième université de France, tout en disant aujourd'hui que je veux aussi rencontrer les personnels enseignants, les membres des CA (conseils d'administration) parce que la place de la Métropole, c'est un vote parmi les conseils d'administration des établissements universitaires. Quand j'ai été élu Vice-Président d'université, le lendemain de juillet, j'ai trois journalistes qui me demandaient ma position sur l'IDEX.

Je leur ai dit, excusez-moi, ce serait bien aussi qu'on puisse prendre l'attache de tous les acteurs, voilà où j'en suis, le dossier est en cours. Effectivement, le vote de Saint-Etienne est crucial et il est reporté fin octobre. Je rencontre aussi le Vice-Président de la Région qui souhaite de son côté réunir tous les acteurs du monde économique, du monde académique et des élus. Donc, je participerai volontiers et je répondrai volontiers à son invitation. Après, c'est un dossier aussi que, légitimement, je travaillerai en lien avec le Président de la Métropole.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets le rapport aux voix :

- contre : néant,

- abstention : groupes Communiste et républicain et Métropole insoumise résiliente et solidaire,

- pour : groupes Les écologistes ; Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile ; Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés ; Synergies Métropole ; Progressistes et républicains ; Inventer la Métropole de demain ; Métropole en commun,

- ne prennent pas part au vote : MM. Longueval et Payre.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

N° CP-2020-0020 - développement solidaire et action sociale - Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Orientations et attributions des subventions au titre de l'année 2020 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Hemain a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0020. Madame Hemain, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente HEMAIN, rapporteur : Merci monsieur le Président. Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Inventer la Métropole de demain. Vous avez quatre minutes.

Mme la Conseillère FRIER : Monsieur le Président et chers collègues, sur le volet social, notre Métropole est à la fois toute jeune et expérimentée. Toute jeune car, en effet, la structure à l'heure actuelle est née en 2015. Il y a eu un temps d'adaptation de mise en place mais elle est en même temps expérimentée car il y avait des actions qui ont été mises en place auparavant par le Département et qui ont été reprises et modernisées.

Les communes sont souvent les premiers acteurs de la solidarité et des actions de nos partenaires associatifs. Nous ne partions pas d'une feuille blanche mais l'histoire qui a été écrite dès 2014 a grandement modernisé les choses, me semble-t-il. Donc, le travail considérable mené par les élus et les équipes de la Métropole, initiés dès le début du mandat précédent sur le projet métropolitain des solidarités, a abouti à un document complet qui n'est pas une liste à la Prévert mais bien un vrai document d'orientation stratégique. Les axes qu'il développait sont les suivants. Il faut développer la prévention à destination de tous, offrir un parcours continu et adapté à l'utilisateur, renforcer les partenariats pour gagner en cohérence et favoriser l'inclusion sociale et urbaine. Il rentre donc parfaitement dans les objectifs du plan pauvreté et il doit à mon sens continuer à les approfondir. Il reste grandement d'actualité.

Le plan de pauvreté, je le rappelle, est une initiative gouvernementale qui est décliné sur le territoire de la Métropole. Notre collectivité a un avantage, celle d'être dynamique, de bénéficier d'un contexte économique encore favorable et cela nous donne des moyens et cela nous donne aussi une responsabilité, celle d'agir pour ceux qui restent sur le bord du chemin de ce dynamisme, celle d'aller dans l'action et au-delà de l'affichage.

On ne va pas tirer un bilan ce matin du plan de pauvreté de la Métropole mais on peut d'ores et déjà évoquer un certain nombre d'éléments et d'actions qui avaient été mises en place depuis 2014 et tirer des enseignements pour l'avenir. Sur les enjeux, je parlerai d'une politique globale. L'exécutif précédent voulait allier l'humain à l'urbain. C'est le projet politique qui en était la base et c'est ce qui a inspiré son organisation. Ouvrez pour les solidarités et contre la pauvreté doit donc se baser sur cette idée que la solidarité n'appartient pas qu'au monde de l'action sociale et que chacun doit se l'approprier, notamment sur l'urbanisme qui doit prendre en compte cet élément.

La politique des attributions du logement doit donc être un outil. On ne peut pas continuer à paupériser des territoires qui sont déjà fragiles. Cela ne rend service ni aux personnes qui arrivent et qui ont besoin d'un accompagnement, que les équipes n'ont pas les moyens d'apporter, ni aux personnes qui sont déjà présentes. Une réelle mixité dans les communes et entre autres les communes de la Métropole.

C'est un enjeu qui dépasse les politiques sociales mais qui doit se retrouver dans toutes les politiques. On voit parfois que des programmes immobiliers privés et mal installés peuvent déstabiliser un quartier alors qu'il faut faire dans la dentelle, sinon les problématiques familiales s'installent, notamment dans les écoles, les rivalités se transposent même dans les cours de récréation. Nous devons donc avoir cette exigence envers les promoteurs de s'adapter à un territoire. Les bailleurs doivent aussi avoir ce souci. Je crois que la Métropole a un vrai regard sur ces questions et doit y faire attention. Monsieur le Président, il vous faudra avoir ce regard sur ces questions et y faire attention.

Je parlerai aussi du logement indigne où nous y serons très attentifs. La Métropole agit déjà sur ce domaine avec des dispositifs en lien avec l'État et les communes mais ce sont des situations très complexes et je crois qu'un renforcement des moyens métropolitains sur le sujet serait bienvenu. On manque de moyens humains, de solutions de logement, les villes aussi.

Or, ce sont souvent des situations difficiles à repérer ou encore plus difficiles à dénouer mais une petite inattention sur un permis de construire peut déstabiliser tout un immeuble ou une rue avec l'installation de logements non conformes et, à terme, un quartier ou une école avec des enfants et des parents désemparés. Un parcours de vie, la pauvreté c'est un parcours de vie, elle concerne toutes les générations. Nous devons avoir des réponses pour toutes les générations, pour ce qu'elles ont de spécifiques, la pauvreté du grand âge ce n'est pas l'enfance pauvre, une seule et même souffrance mais nous devons nous adapter et ne pas avoir une logique technocratique. Nous devons rester dans l'humain.

Lutter contre la pauvreté, c'est ouvrir les esprits, ouvrir les esprits de ceux qui ne veulent pas voir de leurs yeux et l'avoir à leurs côtés. C'est encore la question de la mixité. L'emploi plus facile à dire qu'à faire mais la lutte contre la pauvreté, c'est ramener de l'emploi pour les quartiers. L'action de la Métropole qui veut lier l'insertion et le développement économique prend une orientation tout à fait utile. Les politiques doivent contribuer à sortir de la pauvreté et pas entretenir cette pauvreté par des petits emplois qui n'avaient parfois comme insertion que le nom. Nous sommes tous Villes et Métropoles engagées sur la voie du développement durable avec de multiples actions.

Depuis 2014, la Métropole était très volontariste sur le développement durable, le plan climat, l'énergie, le schéma directeur des énergies, l'aide à la rénovation des logements mais avant toute chose pour que ces politiques réussissent, posons-nous cette question : comment convaincre des personnes de s'intéresser au développement durable de demain alors que leurs soucis quotidiens, c'est le repas du midi ?

M. LE PRÉSIDENT : Merci de conclure.

Mme la Conseillère FRIER : Il y a deux autres interventions que je ne ferais pas, alors celle-ci je la ferais plus longue.

M. LE PRÉSIDENT : Comme vous avez déjà dépassé de deux minutes, allez-y.

Mme la Conseillère FRIER : Et quand le 10 du mois ou même avant, des personnes viennent au CCAS (Centre communal d'action sociale) ou à la Maison de la Métropole car elles n'ont plus rien pour se nourrir. Il nous faudra aussi améliorer la formation des bénévoles. De nombreuses associations travaillent avec abnégation et sérieux sur l'accompagnement des personnes en situation de fragilité sociale. Parfois, la bonne volonté ne suffit pas et je pense que l'amélioration de la formation des responsables et des bénévoles serait une bonne chose. Elle permettrait d'éviter les doublons d'actions car chacun connaîtrait mieux le fonctionnement des institutions, il y aurait donc une meilleure coordination.

On voit parfois des personnes s'improviser assistantes sociales sur des territoires fragiles avec des personnes en détresse. Il y a besoin de professionnels ou de personnes réellement formées. La Métropole pourrait jouer un rôle afin d'améliorer la formation des personnes. Lutter contre la pauvreté et ses conséquences, c'est un travail constant. Cela ne s'arrête pas et on le sait tous. On n'est pas moins pauvre à 22 heures qu'à 9 heures 30 le matin. On ne souffre pas moins du froid que du chaud. La Métropole s'est dotée d'une astreinte sociale claire et disponible et vu ses compétences qui sont très vastes, l'étendue du territoire, la diversité des problématiques, il n'est donc pas raisonnable de croire qu'un seul cadre d'astreinte pourra tout gérer surtout si ce n'est pas son domaine d'activité ordinaire. Les communes se trouvent souvent démunies face à des situations d'urgence, notamment sur l'hébergement. Je pourrais encore avoir une liste longue mais je vais conclure.

Donc, la lutte contre la pauvreté, c'est une politique globale, c'est une politique qui nécessite un investissement très fort de la Métropole, c'est une politique qui nécessite une coordination de l'ensemble des communes. La solidarité doit être partagée pour qu'au-delà des discours, chaque territoire prenne sa part d'un effort humain en direction des plus fragiles. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère CRESPIY : Monsieur le Président, mes chers collègues, la lutte contre la pauvreté est l'affaire de tous et la mobilisation de notre collectivité est indispensable pour participer à la diminution de la précarité. Il ne s'agit donc pas ici de traiter de l'opportunité des dépenses de solidarité. Nous y sommes tous favorables au sein de notre groupe. Évitions donc les caricatures.

Pour autant, être d'accord avec la lutte contre la pauvreté et la précarité sous toutes ses formes, ne doit pas nous empêcher d'évaluer les moyens employés. Lors de la présentation du plan national, nous étions particulièrement dubitatifs. D'une part, on avait l'étrange impression que l'État découvrait ce qu'il aurait déjà dû connaître. Il proposait aux collectivités départementales et à la Métropole de Lyon de faire ce qu'elles avaient anticipé avant même son plan. Inutile de préciser que nous avons donc fait beaucoup de recyclage dans les actions sociales de ce plan.

On poursuit d'ailleurs ce recyclage en nous vendant, comme principale action 2020, la formation complémentaire des travailleurs sociaux à la prise en charge de la pauvreté. Rappelons que tout travailleur social diplômé d'État a forcément acquis, durant sa formation initiale, les bases théoriques, les outils, les bonnes pratiques, tout cela renforcé par la pratique auprès d'usagers en situation de précarité économique, familiale, personnelle et psychologique. Bien sûr que ces travailleurs sociaux doivent aussi avoir de la formation continue mais en quoi cela est-il une innovation de ce plan ? Cela se fait déjà.

D'autre part, l'État n'ayant plus les moyens d'agir directement, a fortement délégué l'action en faisant ce qu'il sait faire le mieux : orienter et contrôler. Mais en France, on ne contrôle pas les résultats, on contrôle les procédures. Nous attendions des résultats concrets sur chaque action car il y a sans doute des résultats intéressants ou des écueils. Rien de tout cela.

La lutte contre la pauvreté n'est pas simple. Si les outils d'action doivent être multiples car chaque situation est différente, c'est tout simplement parce que chaque individu est différent. Ce dont on est sûr, c'est que les meilleurs taux de réussites pour la sortie de la pauvreté sont liés aux mesures d'accompagnement individuel. Là encore, les travailleurs sociaux l'ont compris et ils n'ont pas attendu la bonne parole des instances parisiennes pour organiser leur action. Nous soutiendrons cette démarche car il faut tout tenter mais nous serions mieux inspirés de préparer notre propre plan métropolitain basé sur la compétence de nos travailleurs sociaux plutôt que de servir de palliatif à des politiques nationales que l'État n'a pas les moyens de financer. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci et j'ai une intervention pour le groupe des Socialistes.

Mme la Conseillère RUNEL : Monsieur le Président, j'interviens au nom des groupes Ecologistes et Socialistes. Pour suivre l'engagement sur notre territoire de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté au moment même où le Gouvernement a fait le choix de ne pas en renouveler le secrétariat d'État, c'est un objectif à la fois ambitieux mais bien nécessaire. Lorsque la Métropole de Lyon s'est engagé en 2018 comme territoire démonstrateur dans cette stratégie, elle s'engageait aux côtés de l'État pour réduire la reproduction de la pauvreté dès les premières années de la vie, garantir au quotidien les droits fondamentaux, assurer à tous les jeunes un parcours de formation.

Je me suis exprimée à de nombreuses reprises ici même dans cette assemblée pour rappeler quand cela était nécessaire à certains que la lutte contre la pauvreté et les exclusions est, aux termes de la loi, un impératif national fondé sur l'égalité de dignité de tous les êtres humains. Loin de se réduire à une logique de soutien aux revenus, notamment par le moyen des prestations sociales, la lutte contre la pauvreté vise à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture.

Les réponses qui doivent être proposées reposent sur trois principes essentiels : investir dans la solidarité, agir pour l'accès aux droits fondamentaux et protéger ceux que le contexte social fragilise. Cette décision comme cela a été présenté en commission, nous rappelle les orientations et les actions réalisées en 2019 et 2020 et présente un nouveau plan d'actions pour 2021. Pour atteindre ces objectifs, la mobilisation des acteurs de terrain est indispensable car eux seuls disposent de la connaissance des réalités locales. Notre soutien leur est donc essentiel.

À travers cette décision et nos engagements pour 2021, nous devons faire la preuve de l'effectivité des politiques sociales car la crise sociale qui traverse notre pays et touche nombre de nos concitoyens, met en lumière les besoins sociaux mais aussi les limites de notre modèle social à l'échelon national comme local. Nous allons devoir faire face à un contexte où la disparition de la pauvreté de l'exclusion n'apparaît plus comme un objectif atteignable où la complexité des situations humaines s'accroît et où des dispositifs parfois s'empilent et se superposent sans grande visibilité pour celles et ceux qui les vivent au quotidien. L'action sociale ne peut plus se contenter d'apporter des réponses spécifiques et sectorielles aux personnes fragilisées. Elle doit davantage favoriser l'épanouissement de chaque individu permettant de retrouver de la dignité à travers une dimension éducative, culturelle et citoyenne du territoire dans lequel il vit.

Plusieurs actions sont maintenues et renforcées et c'est heureux de voir l'attachement de notre collectivité aux actions de lutte contre les violences faites aux femmes. Nous allons poursuivre nos efforts, accompagner les jeunes, renforcer les interventions auprès des bénéficiaires du RSA, déployer des dispositifs comme territoire zéro chômeur dont l'efficacité n'est plus à démontrer. L'accueil inconditionnel de proximité est un objectif, en aucun cas un acquis. Nous voulons redonner des opportunités à l'ensemble des personnes en situation d'exclusion sociale au-delà de la seule insertion sociale et professionnelle. Nous entrons alors dans l'ère de l'inclusion à laquelle je suis profondément attachée.

La question de l'accès à la culture pour tous est certainement celle dont nous pouvons à juste titre nous féliciter. La culture contribue de manière importante autant à l'épanouissement personnel qu'à la création et à la protection du lien social. Je sais également que nous pouvons nous appuyer sur le professionnalisme des acteurs locaux, des associations, de nos partenaires et des agents de la Métropole qui, comme toujours, sont engagés, efficaces, investis, performants et prêts à répondre aux besoins divers de la population. Mais comme il ne suffit pas d'être convaincu pour être convaincant, je fais le vœu au nom de nos groupes qu'en votant cette délibération, cela nous oblige enfin à repenser radicalement les modes d'élaboration des politiques sociales et les relations des pouvoirs publics avec les bénéficiaires. Nous pouvons faire le choix résolu de la prévention et de l'accompagnement, vecteur d'une solidarité réelle que sont en droit d'exiger les plus démunis. Nos deux groupes voteront favorablement ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Hemain, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente HEMAIN : Merci monsieur le Président. Le plan de lutte contre la pauvreté a cette force d'aborder la vulnérabilité de tous et de toutes en apportant des solutions concrètes et visent donc à lutter efficacement contre les inégalités sur le territoire de la Métropole. C'est pour cette raison que nous souhaitons bien sûr le continuer mais également le renforcer avec des actes réels et également la participation des personnes concernées. Nous mobilisons 300 acteurs du territoire : les associations, également les communes. Nous sommes assez fiers de pouvoir porter ce plan de lutte contre la pauvreté et également satisfaits qu'apparemment, il fasse aussi l'unanimité.

Concernant les logements sociaux et la lutte contre l'habitat indigne, un travail a été engagé avec le Vice-Président Renaud Payre sur ce sujet depuis déjà plusieurs semaines. Concernant l'insertion, je rejoins vos préoccupations. Effectivement, nous soutenons tous les projets visant à développer cette insertion, notamment par exemple le territoire zéro chômeur de longue durée. Nous sommes allés voir dans la semaine.

Concernant les formations des travailleurs sociaux, bien évidemment ils ont un socle en commun. Je suis infirmière, donc je parle en connaissance de cause, j'ai également un socle commun. Effectivement, comme vous l'avez souligné, la formation continue est très importante également. Ce que nous souhaitons nous, c'est renforcer en fait avec des axes innovants, du coup, par exemple c'était les trois axes, avec notamment le développement social et le travail social collectif avec la création notamment d'actions collectives, c'est-à-dire permettre aux personnes qui sont très éloignées de cette connaissance des droits de pouvoir en bénéficier. Et également, le troisième objectif, c'est la participation comme je le disais précédemment, la participation des personnes accompagnées pour ce dispositif.

Je pense avoir répondu à toutes ces questions. En tout cas, merci d'être autant mobilisés sur le sujet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je vous rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur, déposée sur vos pupitres :

- Dans l'exposé des motifs, partie II - 2°, dans le paragraphe commençant par "Cinq axes prioritaires sont proposés :", à la fin des alinéas a) *Les violences conjugales et intrafamiliales*, b) *L'accès au logement*, d) *L'insertion par l'emploi* et e) *Formation des travailleurs sociaux*, il convient de lire :

- "(cf. pièce jointe : plan d'actions 2020)".

au lieu de :

- "(cf. annexe 1 : plan d'actions 2020)".

- Dans l'exposé des motifs, dernier paragraphe du III - 5° - Action 5 : Renforcer les passerelles entre insertion et emploi, il convient de lire :

- 89 766 €

au lieu de :

- 90 000 €

- Dans le dispositif, au paragraphe 3°, il convient de lire :

- chapitres 011, 012, 65 et 017 - opérations n° 0P032O5642 et n° 0P36O5623.

au lieu de :

- chapitres 011, 012, 017 et 65 - opération n° 0P032O5642.

Il convient également d'ajouter l'état de répartition des subventions en annexe au dossier.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente HEMAIN.

N° CP-2020-0022 - développement solidaire et action sociale - Prévention et protection de l'enfance - Plan de soutien exceptionnel suite à la crise sanitaire aux établissements et services sociaux et médico sociaux (ESSMS) métropolitains - Attribution de subventions de fonctionnement - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la prévention et de la protection de l'enfance -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vacher a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0022. Madame Vacher, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VACHER, rapporteur : Merci monsieur le Président. Ce rapport vise à voter un plan de soutien exceptionnel suite à la crise sanitaire aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) métropolitains. Ce secteur a été fortement impacté par la crise que nous avons vécue et a demandé une forte mobilisation des personnels pour la continuité de l'accueil et de l'accompagnement des enfants. Donc, ce plan de soutien aux établissements et services se fait *via* deux dispositifs, un premier qui vise à compenser le versement de la prime exceptionnelle par les employeurs aux salariés mobilisés avec une enveloppe maximale de 1 000 € par agent et un second dispositif qui met en place un fonds de soutien pour prendre en charge les surcoûts qui ont pu être réalisés par les établissements sociaux et médico-sociaux, surcoûts en personnel ou en équipement avec une enveloppe maximale de 1 350 000 €. Cette décision a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a une intervention du groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller KIMELFELD : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VACHER.

N° CP-2020-0027 - développement solidaire et action sociale - Gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs - Approbation des règlements intérieurs des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs des gens du voyage - Convention 2020 avec l'Etat pour l'aide à la gestion des aires d'accueil (AGAA) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP 2020-0027. Monsieur Payre, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PAYRE, rapporteur : Merci monsieur le Président. Cette décision concerne la gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs. En fait, nous avons trois éléments dans cette décision. L'approbation et la modification du règlement intérieur des aires d'accueil, l'approbation du règlement intérieur, harmoniser des terrains familiaux et la convention 2020 d'aide à la gestion des aires d'accueil fixant la participation annuelle de l'État.

Je suppose que les interventions concernent plutôt le premier point et j'en dis simplement un mot. Depuis la loi MAPTAM, la Métropole, notre collectivité, a compétence en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux sur notre territoire. Ce sont 19 aires d'accueil et six terrains familiaux qui représentent du côté de la Métropole un budget annuel de 2 250 000 €.

A la suite de la publication du décret du 26 décembre 2019, il est nécessaire d'adopter un règlement intérieur qui harmonise la gestion des aires d'accueil. L'objectif de ce règlement qui vous est soumis vise à sécuriser les procédures juridiques et à réaffirmer la vocation des aires à accueillir des usagers en itinérance et puis il y a toute une série de mesures. Voilà simplement pour la présentation de cette décision qui avait eu un vote favorable en commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Il y a une intervention pour le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller CHARMOT : Merci monsieur le Président. Ce rapport, comme cela vient d'être souligné, nous propose en fait une mise en conformité par certains aspects mais aussi une évolution dans les règlements intérieurs. Nous l'avons bien compris avec un objectif qui est celui de plus de rotation dans l'accès au site tel que est présenté dans le rapport pour les aires d'accueil et aussi une harmonisation de gestion pour les terrains familiaux locatifs.

Alors, trois observations. D'abord parmi les points qui sont évoqués, il y en a un, la sécurité où il est parlé de s'intéresser à la présence des animaux. C'est bien. En termes de sécurité, je pense qu'il y a aussi deux autres aspects qui doivent être pris en compte : celui des violences intra-familiales, cela c'est sur le site, mais aussi celui de la sécurité aux abords du site et notamment vis-à-vis de la population et du voisinage.

Et cela me permet d'aller sur une deuxième remarque, je l'ai évoquée tout à l'heure. Excusez-moi d'être intervenu à un moment qui n'était pas le bon. Il s'agit des missions confiées à l'ARTAG, notamment sur ce sujet des violences intra-familiales mais aussi de la scolarisation des enfants, et plus particulièrement des refus de scolarisation. Il nous paraît essentiel que les choses évoluent, s'améliorent sensiblement et nous demandons à ce que les données sur la scolarisation des enfants soient clairement fournies et suivies avec notre collectivité, les communes concernées mais surtout la non-scolarisation des enfants. Nous entrons directement dans le cadre de la loi et du partenariat avec l'État. Sur ce sujet, en particulier, je pense que l'itinérance des familles ne doit pas devenir de l'errance pour ces enfants.

Et, enfin, troisième point sur les terrains familiaux locatifs, vous parliez d'harmoniser. Il y a notamment le cas sur la commune dont je suis le Maire, la situation d'un terrain familial locatif qui n'est pas entré dans la compétence de la Métropole. Des éléments peuvent l'expliquer mais, sur la durée, c'est quelque chose qui doit justement évoluer dans le cadre de cette harmonisation et permettre à ce que tous les terrains familiaux soient pris en compte dans cette compétence. Cela permettra sans doute de mieux intervenir. Il est important que la Métropole aide les communes qui sont encore en attente de réponse pour que leurs terrains familiaux locatifs intègrent la compétence métropolitaine. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les écologistes.

M. le Conseiller BADOUARD : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Payre, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PAYRE : Monsieur le Président, monsieur le Maire, monsieur le Conseiller, effectivement ce que vous soulevez, mérite une attention particulière. D'abord, il y a eu des efforts en matière de scolarisation sur les années passées mais cela ne suffit pas. Et donc ce que vous pointez est tout à fait légitime, c'est-à-dire qu'il faut encore faire des efforts dans l'incitation à la scolarisation. Cela renvoie à plusieurs éléments dans le nouveau règlement intérieur. Vous parliez de la rotation, elle est importante puisqu'elle est ramenée à trois mois mais il y a des exceptions, des dérogations possibles à ces trois mois et notamment la question de la scolarisation.

Il y a évidemment une attention à poursuivre, au sujet notamment de l'enseignement à distance qu'il faut limiter parce qu'il faut inciter à la scolarisation. Il y a évidemment des mesures qui sont mises en place dans le nouveau règlement et donc des perspectives de solutions, notamment le règlement intérieur qui vous est soumis, fait que les familles devront désormais fournir leur livret de famille à l'agent d'accueil de SG2A à l'arrivée, SG2A prestataire pour la Métropole dans la gestion des aires. La Métropole disposera donc d'une connaissance fine du nombre d'enfants en âge d'être scolarisés.

Bref, il y a des éléments qui permettent d'agir en la matière sur le volet de la scolarisation. Tout n'est pas terminé et je dois d'ailleurs dire et cela me permettra de pointer un autre élément ou un aspect de vos questions que je rencontre dans les prochains jours l'ARTAG. Ainsi, je pourrais relayer vos demandes et je serais particulièrement attentif effectivement au suivi de la scolarisation en lien avec l'ARTAG et également du deuxième point que vous avez évoqué, qui concerne les violences intra-familiales. De ce côté-là, c'est le travail avec l'association qui sera particulièrement important.

Quant aux terrains locatifs, moi je suis à votre disposition pour que nous en parlions et pour que nous puissions nous rencontrer et discuter directement aussi des points que vous avez pu soulever, notamment au sujet de votre commune, et je suis à votre disposition pour que nous en parlions.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

N° CP-2020-0028 - développement solidaire et action sociale - Partenariat entre la délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés (DIAIR), la Métropole de Lyon et Forum Réfugiés-Cosi - Contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés domiciliés dans la Métropole (CTAIR) pour l'année 2020 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0028. Monsieur Payre, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PAYRE, rapporteur : Cette décision concerne le contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés. Nous sommes sur le renouvellement et la signature de la convention partenariale 2020 qui nous a donné l'occasion aussi de faire un point sur la première année de mise en œuvre 2019 et donc un réajustement du budget.

M. LE PRÉSIDENT : Et quel est l'avis de la Commission ?

M. le Vice-Président PAYRE : C'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller PELAEZ : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur, déposée sur les pupitres :

- Dans l'exposé des motifs, au chapitre III - Le financement du contrat en 2020, il convient de lire aux 1^{er} et 2^{ème} paragraphes de l'énumération :

- 227 000 € attribués à l'association Forum Réfugié-Cosi pour les actions conduites et leur coordination,

au lieu de :

- 220 000 € attribués à l'association Forum Réfugié-Cosi pour les actions conduites et leur coordination.

- 73 000 € attribués à la Métropole : 40 000 € pour le financement du poste de chargé de mission intégration recruté en 2019 (soit 80 % du poste chargé, 20 % restant à la charge de la collectivité), et 33 000 € pour la conduite d'une évaluation co-construite avec les partenaires sur le CTAIR et le financement d'une campagne de communication en faveur de la plateforme "Louer solidaire 69" ;

au lieu de :

- 80 000 € attribués à la Métropole : 40 000 € pour le financement du poste de chargé de mission intégration recruté en 2019 (soit 80 % du poste chargé, 20 % restant à la charge de la collectivité), et 40 000 € pour la conduite d'une évaluation co-construite avec les partenaires sur le CTAIR et le financement d'une campagne de communication en faveur de la plateforme "Louer solidaire 69" ;

- Dans le dispositif, au paragraphe 4° du DECIDE, il convient de lire :

4° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 33 000 €, pour le financement des actions d'animation, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 et suivants - chapitre 012 - opération n° 0P28O2401.

au lieu de :

4° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 40 000 €, pour le financement des actions d'animation, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 et suivants - chapitre 012 - opération n° 0P28O2401.

- Dans le dispositif, au paragraphe 5° du DECIDE, il convient de lire :

5° - La recette de fonctionnement en résultant, soit 73 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 et suivants - chapitre 74 - opération n° 0P14O5639.

au lieu de :

5° - La recette de fonctionnement en résultant, soit 80 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 et suivants - chapitre 74 - opération n° 0P14O5639.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

N° CP-2020-0030 - éducation, culture, patrimoine et sport - Champagne au Mont d'Or - Dardilly - Ecully - Lissieu - Limonest - Saint Cyr au Mont d'Or - Saint Didier au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - Lecture publique - Attribution d'une subvention à la Commune de Saint Didier au Mont d'Or pour la mise en réseau de 8 bibliothèques par le biais d'un Contrat territoire lecture (CTL) - Année 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Van Styvendael a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0030. Monsieur Van Styvendael, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL, rapporteur : Merci monsieur le Président. Il s'agit de l'octroi d'une subvention de 3 500 € pour le réseau lecture publique, la Commune de Saint Didier au Mont d'Or pour la mise en réseau de huit bibliothèques. L'avis de la commission est favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Synergies Métropole a la parole.

Mme la Conseillère FOURNILLON : Merci monsieur le Président. Chers collègues, mon intervention va se vouloir à la fois un témoignage et un espoir. Il s'agit du réseau ReBOND, la mise en commun des ressources documentaires a donné aux habitants la possibilité d'accéder à plus de 160 000 supports facilement, soit l'équivalent de l'offre d'une ville de plus de 50 000 habitants comme Chalon ou Saint Priest. Ces collections sont également enrichies grâce au fonds de services mobiles de la bibliothèque de Lyon et avec succès.

Pour sa première année, le réseau ReBOND a enregistré le prêt de 326 230 documents du livre au CD en passant par les partitions, les DVD et les revues. L'approbation par les habitants est réelle. Il totalise aujourd'hui 6 520 abonnés dont 10 % vivent en dehors des communes du réseau. Le succès populaire est d'autant plus important que ces statistiques n'intègrent pas les consultations de documents sur place et les différents services comme le numérique ou les jeux dans nos bibliothèques qui constituent de véritables lieux de vie accessibles gratuitement pour tous.

Outre la lecture publique dont elle renforce l'attrait, elle contribue aussi à une mise en commun des politiques culturelles de nos villes à travers des événements proposés en concertation par les bibliothèques. Au-delà des chiffres, la dynamique du réseau démontre, s'il en était besoin, tout l'intérêt de se regrouper dans une politique de territoire sans couture où l'on raisonne par bassin de vie et usage réel afin d'apporter des solutions concrètes aux envies des métropolitains tout en leur facilitant la vie. Cette politique de mutualisation intercommunale est aussi source d'économie : économie environnementale, en encourageant le prêt et en réduisant l'empreinte carbone car ici ce ne sont plus les usagers qui se déplacent mais les ouvrages par une navette mutualisée. C'est aussi une économie financière pour les habitants qui accèdent à un catalogue enrichi avec un seul et même abonnement, des économies financières aussi pour les communes qui mutualisent leurs achats et évitent des doublons inutiles en menant une politique d'achat regroupée et concertée.

Vous le savez, la mutualisation des ressources et des dépenses est un formidable levier d'économie et de rationalisation, de progrès aussi au service de l'utilisateur. Elle constitue une force de notre Métropole, nous le vivons au quotidien, par exemple dans les regroupements d'achats intercommunaux, dans le service d'urbanisme mutualisé par huit communes de l'ouest lyonnais qui réduit sensiblement les frais d'instruction des permis de construire ou encore dans notre capacité à co-construire Toodego le guichet numérique métropolitain avec la Métropole et 11 villes pilotes inscrites dans ce projet.

Ce projet ReBOND co-construit en intercommunalité est le fruit de la mise en commun des compétences des élus, des services municipaux avec un soutien essentiel de la Métropole au sein de la Conférence territoriale des maires qui reste un lieu propice aux échanges, au développement d'une politique concertée à l'échelle d'un territoire et au service des habitants. Nous avons souhaité l'étendre à nos voisins de Collonges pour correspondre aux habitudes réelles des habitants. Les communes de la Conférence territoriale du Val de Saône qui composent aussi notre circonscription travaillent à un service similaire pour leurs habitants qui ne peuvent aujourd'hui bénéficier des avantages de cette mise en réseau.

Nous sommes prêts à les aider dès maintenant aux côtés de la Métropole. Dans la même dynamique, nous souhaitons ouvrir le réseau ReBOND aux bibliothèques associatives pour enrichir encore l'offre et ouvrir encore plus grande les portes de la culture et de la lecture publique au plus grand nombre car la culture est un bonheur qui se partage, elle nous ouvre des fenêtres sur d'autres horizons, crée des ponts entre les gens. Dans la période que nous vivons, le soutien des collectivités à la culture est essentiel pour continuer d'offrir une culture toujours plus accessible à tous. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère BRUNEL-VIEIRA : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Fournillon. Je partage la totalité de ce que vous avez dit. La nécessité de mutualiser et la nécessité d'être à l'écoute des territoires, notamment à travers la Conférence territoriale des maires pour avancer ensemble.

Monsieur le Vice-Président, souhaitez-vous compléter ?

M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL : Pour aller parfaitement dans votre sens, je voudrais aussi féliciter cette initiative et si mes informations sont bonnes, elle a été également félicitée par les Maires du Rhône, elle a reçu le trophée 2019 pour la culture. Donc, je crois que la reconnaissance est généralisée. Puis, vous indiquez que sur le travail sur lequel nous sommes en train d'avancer avec les feuilles de route, notamment la question de la culture, la participation entre les territoires, la coopération et la mutualisation d'un certain nombre d'actions ou d'orientations, c'est tout à fait l'angle que nous avons retenu. Donc, je suis sûr que nous trouverons un consensus sur ces directions que nous allons prendre. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL.

N° CP-2020-0032 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Commission pour l'établissement de la liste annuelle du jury d'assises - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0032. Monsieur Artigny, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ARTIGNY, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, il s'agit, par ce rapport, de désigner trois représentants de la Métropole au sein de la commission pour l'établissement de la liste annuelle du jury d'assises. Je rappelle que cette commission est présidée par le premier Président de la cour d'appel ou son délégué et dans les tribunaux de grande instance par le Président du Tribunal et son homologué. Il s'agit donc aujourd'hui de désigner trois représentants de la Métropole. Il y a eu un avis favorable de la commission.

**Désignation de représentants au sein de la commission pour l'établissement
de la liste annuelle du jury d'assises
(Dossier n° CP-2020-0032)**

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Les trois candidats sont :

- Mme Zemorda KHELIFI

- M. Benjamin BADOUARD

- M. Christophe MARGUIN

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée sauf s'il y avait une opposition d'un des membres de la Commission permanente. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

N° CP-2020-0033 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Vénissieux - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) ICF Sud-Est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0033. Monsieur Artigny, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ARTIGNY, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, il s'agit par ce rapport de garantir un emprunt de la société HLM ICF Sud-Est Méditerranée pour l'acquisition en VEFA de 29 logements situés sur la ZAC du Puisoz à Vénissieux. Le pourcentage garanti par la Métropole est de 85 %. Le montant garanti est de 2 537 590 €. Je rappelle qu'en contrepartie, la Métropole bénéficie d'un droit de réservation de 17 % du nombre de logements pour toutes opérations d'acquisitions ou de constructions ou de réhabilitations. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller PELAEZ : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Est-ce que le groupe Les écologistes souhaite prendre la parole ?

M. le Conseiller BADOUARD : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

N° CP-2020-0038 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Lyon 3° - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0038. Monsieur Artigny, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ARTIGNY, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, il s'agit toujours d'une garantie d'emprunt au profit de la société Foncière d'habitat et humanisme qui envisage l'acquisition d'un logement situé 3 rue de Nazareth à Lyon 3°. Le pourcentage garanti est de 85 % pour un montant global de 37 328 €. Il s'agit aussi en contrepartie que la Métropole bénéficie d'un droit de réservation de 17 %. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller LASSAGNE : Merci monsieur le Président. Mon Président de groupe avait bien inscrit un temps de parole mais j'ai été un petit peu rapide en début de commission. Je développe ma question même si j'ai bien compris que nous n'aurions pas de réponse aujourd'hui. La Métropole est en charge des collèves et des collégiens. Depuis 2015 et à la création de la Métropole, dans la continuité de la logique du Département du Rhône, les collégiens de l'enseignement privé ont toujours bénéficié des aides des collectivités. Loin des caricatures, cet enseignement accueille sans distinction toutes les familles, même les plus modestes, et il est un maillon essentiel de l'action pédagogique de notre pays.

A l'occasion des rapports relatifs aux garanties d'emprunts, nous souhaitons savoir si vous allez les poursuivre en faveur des OGEC (organismes de gestion de l'enseignement catholique) pour leurs investissements mobiliers comme c'était le cas sous le précédent mandat. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Artigny, souhaitez-vous la parole ?

M. le Vice-Président ARTIGNY : Eh bien, écoutez, je dois dire que c'est une bonne question et qu'on va l'examiner avec attention. Effectivement, l'extension des garanties d'emprunts fait partie des sujets sur lesquels on va effectivement travailler mais je n'ai pas de réponse précise à vous donner pour l'instant. J'espère pouvoir vous la donner assez rapidement. Merci monsieur.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie pour cette absence de précision, monsieur le Vice-Président, et j'espère faire mieux la prochaine fois.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

N° CP-2020-0054 - proximité, environnement et agriculture - Politique agricole - Soutien au projet Agroécologie pour la restauration collective (ARC) - Partenariat avec le Centre de développement de l'agroécologie, la Chambre d'agriculture du Rhône, la coopérative Dauphinoise, la société Via Terroirs et la société Emerjean - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Camus a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0054. Monsieur Camus, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CAMUS, rapporteur : Il s'agit d'une délibération pour l'accompagnement d'un partenariat avec le Centre de développement de l'agroécologie, de la Chambre d'agriculture du Rhône, de la coopérative Dauphinoise, la société Via Terroirs et la société Emerjean, à hauteur de 81 782 € et la commission a émis un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération présente plusieurs écueils malgré une ambition que nous pouvons tous partager.

Le premier reproche ne vous étonnera pas monsieur le Président. Cette délibération qui présente des positions politiques de la nouvelle majorité mériterait un débat public, vous l'avez refusé. Mais pourquoi cela ?

Une question de délai a été avancée en conférence des présidents. Elle est évidemment fautive puisque nous ne sommes pas dans une procédure réglementée et que s'agissant du vote d'une subvention pour 2020, il est tout à fait possible d'inscrire cette délibération à l'ordre du jour du prochain Conseil de la Métropole.

Ce qui nous inquiète plus, c'est pourquoi sur un dossier comme celui-ci, refuser le débat ? Pourquoi avoir peur que cette délibération soit étudiée par l'ensemble des élus métropolitains et devant la presse et le public ?

On ne le comprend pas vraiment par le texte, sinon à ce que vous ayez des choses à cacher qui ne se retrouvent pas dans la délibération ? Nous aimerions vraiment comprendre.

Le deuxième reproche porte sur la présentation même du rapport. Si nous avons souhaité son report, c'est pour permettre de compléter l'information qui n'est pas assez détaillée pour bien comprendre les enjeux et le mécanisme de l'organisation des filières territoriales pour l'alimentation.

Augmenter les protéines végétales, on va peut-être vous surprendre, mais cela nous convient parfaitement. Notre position est très simple, nous sommes pour le libre choix de l'alimentation et donc sur la poursuite de menus carnés avec des alternatives non-carnées. Et pour avoir le vrai choix de ces alternatives, il faut une éducation à l'alimentation, notamment en alimentation végétale.

Faire de la lentille semble pertinent. C'est un aliment qui répond à une tendance forte du marché, sa production étant passée de 4 400 ha en 1997 à 37 500 ha en 2019, et cela ne couvre encore que 30 % de la consommation française. Il y a donc un vrai marché à conquérir.

Mais cela ne suffit pas. Le modèle économique sur lequel repose cette délibération est trop incomplet. La garantie d'un achat de 10 t sur 17 ha exploités montre un rendement très faible. Des productions françaises atteignent 15 à 25 q à l'hectare et sont soumises à des aléas climatiques dont la sécheresse qui peuvent déstabiliser leur équilibre financier. Le modèle que vous proposez est donc clairement déficitaire.

Comment pouvez-vous nous garantir qu'il permettra à terme aux exploitants de vivre de leur propre revenu ? Votre proposition même avec un engagement sur trois ans ne l'explique pas.

Le dernier reproche que j'évoquerai est évidemment la structuration même de l'aide qui est envisagée. Est-ce que la Métropole aide les agriculteurs ? Clairement, non ! La Métropole va aider des structures intermédiaires pour faire quoi ? Je précise que je cite vraiment ce qu'il y a dans la délibération et je vous demande d'ouvrir vos oreilles : "coordonner, fédérer, assurer une gouvernance, accompagner, fidéliser, étudier, communiquer, diffuser, participer, etc."

Vous êtes dans le même travers que vos prédécesseurs qui voulaient nous faire croire que la Métropole agissait concrètement alors qu'elle ne faisait que financer des structures. Nous retrouverons d'ailleurs le même schéma sur le tri des déchets.

Et pourtant si vous vouliez agir vite et mesurer des résultats, vous auriez pu le faire d'une manière très simple : réserver les finances de la Métropole aux outils de production directement en faveur des exploitants.

Pour produire de la lentille, il faut investir en nettoyeurs-séparateurs, en trieurs rotatifs ou alvéolaires, en séchoirs, en tables densimétriques, nous pourrions continuer...

Ces machines représentent un coût important et nous aurions été mieux inspirés de financer leur acquisition pour favoriser un retour rapide de rentabilité aux exploitants.

Monsieur le Président, au regard des manques de cette délibération, nous vous demandons de la retirer pour l'inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil de la Métropole. Je vous remercie de votre écoute et j'espère que celle-ci sera concrétisée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, le groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère DEHAN : Chers collègues, nous abordons effectivement ici une délibération dont les enjeux sont multiples : maintien d'une activité agricole dans nos territoires, structuration économique d'une filière, garantie d'une alimentation saine et soutien à des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement.

Les constats sont les suivants : une consommation excessive de produits d'origine animale pour la santé humaine, de nombreuses souffrances animales dans les filières d'exploitation, comme par exemple la batterie, de très larges subventions dans les filières carnées depuis très, trop longtemps, comme par exemple dans les élevages non biologiques, un manque d'offre au regard de la demande dans les filières de protéines végétales. Écoutant les scientifiques et souhaitant lutter contre le réchauffement climatique, nous, les écologistes, la majorité, voulons atteindre, à terme dans notre Métropole, des repas 100 % biologiques et 50 % locaux dans nos collèges, avec deux repas végétariens par semaine et une alternative végétarienne quotidienne.

Nous tenons nos promesses et nous faisons ce que nous avons dit. Quand une solution est bonne pour le climat, pour la santé, pour le développement économique, pour la protection animale, pour la préservation des ressources, et notamment en eau potable, c'est que nous sommes sur la bonne voie.

Nous souhaitons donc structurer durablement cette filière d'avenir, les médecins, les biologistes, les cuisiniers et même nos grand-mères dans leurs recettes traditionnelles nous disent que cette protéine végétale, la lentille est une excellente alternative à la viande. C'est pourquoi nous soutenons ce projet : le soutien des pouvoirs publics est indispensable pour initier cette transition vers une agriculture résiliente au regard des enjeux actuels. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Alors, je vais laisser répondre monsieur Camus sur le fond mais quelques mots sur la forme. D'abord, je suis très heureux que cette filière lentille intéresse tout le monde et de votre volonté, monsieur Cochet, de porter le débat devant les citoyens. Je m'en félicite et je regrette qu'on n'ait pas pu le faire.

Je ne l'ai pas dit en propos liminaire, tout à l'heure, sur la Commission permanente et les dossiers entre la Commission permanente et les Conseils. Donc, nous allons voir ensemble comment procéder au bon moment pour éventuellement retirer des dossiers et les repasser en Conseil. Ici, cela paraît très compliqué de le faire mais moi, ce que je souhaite pour que ce soit efficace, c'est être prévenu au plus tard lors des commissions thématiques, si possible avant et cela ne veut pas dire qu'à chaque fois, on répondra à votre demande, puisque nous sommes maîtres de l'ordre du jour, mais comme je l'avais dit quand des dossiers aussi importants, un groupe de l'opposition ou plusieurs, ce qui est encore plus fort, souhaitent que cela soit débattu en Conseil, nous essaierons de vous donner satisfaction. Monsieur Camus sur le fond.

M. le Conseiller COCHET : Excusez-moi, monsieur le Président, excusez-moi, monsieur le Vice-Président, je crois que si vous voulez, le sujet -et madame vient de l'exprimer à juste titre- c'est pour vous un axe très important. Pourquoi voulez-vous refuser un débat au sein du Conseil sur un sujet aussi important ?

Monsieur le Président, nous vous interpellons de manière tout à fait logique et une fois de plus, il n'y a pas de piège, ni quoi que ce soit mais selon vous et selon les dires de madame, un engagement très fort de votre majorité, cela mérite débat. Et je suis très surpris que dans cette démarche-là, vous refusiez de l'inscrire, de ne pas l'inscrire pardon au Conseil métropolitain et si tant est que ce soit le cas, je vais demander, à ce moment-là, une suspension de séance mais on va peut-être écouter monsieur le Vice-Président.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Cochet, je vais reprendre la parole puisque j'ai demandé au service de vérifier s'il était possible d'inscrire la délibération au Conseil du 5 octobre. On m'avait dit, dans un premier temps, que ce serait forcément celui de décembre mais on vient de me confirmer que c'est possible de le faire le 5 octobre. Donc, je retire le dossier et il sera étudié le 5 octobre en Conseil pour que ce débat essentiel, vous puissiez à nouveau vous exprimer dessus.

M. le Conseiller COCHET : Je vous remercie monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Et monsieur Camus qui est un peu frustré attendra le 5 octobre pour y répondre !

Le dossier est retiré de l'ordre du jour.

N° CP-2020-0055 - proximité, environnement et agriculture - Politique agricole - Attribution de subventions d'investissement à 3 projets dans le cadre du Plan de développement rural (PDR) Rhône-Alpes, à Séverine Rohmer, la société à responsabilité limitée (SARL) Magnier et la société civile d'exploitation agricole (SCEA) Maréchal nature - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Camus a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0055. Monsieur Camus, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CAMUS, rapporteur : Je n'ai plus de frustration maintenant ! Donc, il s'agit d'une délibération sur l'attribution d'investissement sur 3 projets dans le cadre du PDR Rhône-Alpes et la commission a émis un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a l'intervention du groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller PELAEZ : Oui, excusez-moi, tout d'abord, monsieur le Président, je me félicite de votre décision qui vous honore et qui -je l'espère- est un bon signe pour l'avenir et notamment sur la méthode pour faire en sorte du choix des rapports qui passeront en séance plénière ou en Commission permanente et c'est toujours dans un souci extrêmement constructif que je vais intervenir. Mais monsieur le Président le fait d'être constructif n'est pas antagoniste avec une opposition qui s'oppose et nous serons constructifs et puis parfois, nous nous opposerons lorsque ce sera nécessaire.

Et pour cette première Commission permanente à laquelle je participe moi aussi pour la première fois, puisque je n'étais pas élu au Grand Lyon mais il me semble que depuis, quand même, il s'est passé un événement particulièrement important me semble-t-il ? Outre le fait que maintenant, cette collectivité est une collectivité territoriale pleine et entière mais surtout, me semble-t-il, nous avons tous ici été élus pour la première fois au suffrage universel. Donc, quant au fonctionnement précédent, comparons ce qui est comparable, je voulais quand même revenir là-dessus.

Pour ce qui est de ce rapport, c'est un peu un prétexte pour moi pour vous parler des circuits courts. La crise sanitaire a, un temps, donné la pêche au circuit court et nous nous en sommes tous réjouis. Il y a de nombreuses expérimentations et j'ai moi-même essayé d'y contribuer comme des plateformes de ventes en ligne, des associations et des citoyens. Des producteurs se mettant à d'autres formes de ventes directes ont eu lieu pendant le confinement pour, à la fois, soutenir le monde agricole local, qui fait de l'agriculture raisonnée ou bio, et faciliter les circuits courts et développer une meilleure offre de produits. Et, nous avons, pendant la campagne, convergé sur l'objectif de permettre aux habitants de continuer, je cite les guillemets, à "manger local et de qualité" pendant le confinement, tout en offrant des solutions à des producteurs privés de leurs débouchés habituels tels que les marchés, les cantines et restaurants mais également des solutions de logistique, par exemple, dont ils ont fortement besoin et pour cela, nous avons dit, pendant cette même campagne et nous continuons à dire qu'il faut développer et structurer la filière circuit court.

Cette crise du Covid doit nous servir en positivant de mieux relocaliser la production et d'assurer la souveraineté alimentaire. Alors, monsieur le Président, pouvez-vous nous dire quels sont vos axes de travail sur ce sujet ? Comment allez-vous créer la dynamique un peu retombée depuis le déconfinement pour pérenniser ces nouveaux modes de consommation et comment allez-vous associer les élus de cette assemblée, quel que soit le groupe politique auquel ils appartiennent, pour avancer sur un sujet aussi important ? Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

M. le Conseiller BADOUARD : Monsieur le Président, chers collègues, la crise sanitaire liée au Covid-19 a révélé des failles importantes dans l'organisation de notre société, notamment sur les questions agricoles et alimentaires, et nous a montré ce qui est essentiel et ce qui l'est moins. Elle a créé un appel d'air vers la relocalisation et la résilience.

Le modèle de développement agricole en France est aujourd'hui dépassé et inadapté aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Ce système qui s'est imposé condamne une grande majorité de paysannes et paysans à une guerre économique sans fin qui profite avant tout aux géants de l'agroalimentaire et de l'agrochimie (en passant on ne remerciera pas le gouvernement pour le retour des néonicotinoïdes).

S'alimenter n'est pas un besoin comme les autres, c'est une nécessité pour vivre, plus que de posséder le dernier SUV pour circuler en centre-ville ; en ce sens l'agriculture n'est pas un secteur d'activité comme les autres, notre politique agricole doit également s'adapter.

Au-delà des enjeux climatiques, nous devons répondre aux enjeux de notre territoire. Notre Métropole présente une faible autonomie alimentaire : à l'heure actuelle, les produits agricoles issus d'un périmètre de 50 km autour de Lyon ne représentent que 4,6 % de la valeur des produits agricoles de l'assiette alimentaire des habitants. Donc, notre objectif durant ce mandat sera de renforcer cette résilience alimentaire pour le territoire métropolitain.

Nous allons agir dans l'accompagnement des acteurs de l'écosystème agricole, en faveur d'une relocalisation de l'agriculture respectueuse de l'environnement dans et pour les territoires. Les enjeux sont multiples : maintien d'une activité agricole pérenne en milieu rural, soutien aux pratiques agricoles qui respectent la biodiversité, le développement des circuits courts, etc.

Plus généralement, nous avons pour objectif de sanctuariser les espaces naturels, c'est-à-dire protéger les terres agricoles contre l'étalement urbain, par un ralentissement net de l'artificialisation du territoire.

Tout ceci nous permet de soutenir sans détour les projets inscrits dans cette délibération : ces aides publiques participeront à sécuriser et diversifier les approvisionnements et à en faire des leviers de la transition. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Camus, souhaitez-vous compléter ?

M. le Vice-Président CAMUS : Non, comme il n'y a pas une question spécifique sur la délibération mais plutôt sur la stratégie globale de la Métropole, je dirais, elle s'inscrit pleinement dans ce que vient de dire Benjamin Badouard et pleinement aussi dans la stratégie alimentaire métropolitaine qui a été validée sous l'ancienne mandature avec un objectif extrêmement ambitieux. Je dirais, pour la résumer sur deux axes : un axe qui serait la résilience de notre système alimentaire global, pas seulement les circuits courts mais de la terre jusqu'à l'assiette de nos enfants, en passant par l'effet de levier que peut représenter la commande publique et avec l'ensemble des assiettes de nos collégiens et puis un deuxième axe aussi important, c'est la lutte contre la précarité alimentaire et l'accessibilité à tous et à toutes d'une alimentation saine et de proximité. Donc, on a une feuille de route très ambitieuse qui a été présentée très récemment au service et on va s'y atteler très vite. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, je mets le rapport au vote.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CAMUS.

N° CP-2020-0060 - proximité, environnement et agriculture - Convention de partenariat entre CoopaWatt Association et la Métropole de Lyon - Développement des énergies renouvelables citoyennes sur la Métropole - 2020-2023 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0060. Monsieur Guelpa-Bonaro, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GUELPA-BONARO, rapporteur : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, je vous propose d'approuver cette décision visant à concrétiser le projet Développement des énergies renouvelables sur la Métropole et une convention de partenariat avec CoopaWatt sur trois ans. Elle a reçu un avis favorable de la commission thématique. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le Groupe rassemblement de la droite, du centre et de la société civile a la parole.

Mme la Conseillère SARSELLI : Monsieur le Président, chers collègues, lorsque j'ai travaillé sur ce projet de délibération, évidemment, je suis allée regarder un petit peu ce qu'était Coopawatt Association et dans sa description marketing, puisque c'est le terme, il est "écrit que Coopawatt accompagne les collectivités et les citoyens dans la réalisation de projets participatifs d'énergie renouvelable". Il est dit aussi qu'elle "souhaite contribuer au changement d'échelle" de la transition énergétique pour qu'en 2030, 15 % des énergies renouvelables soient entre les mains des collectivités et des citoyens". Monsieur le Président, rien à dire ! Tout cela est très louable, forcément !

Si l'on prend notre voisin européen, l'Allemagne, plus de 50 % des énergies renouvelables sont produites par des coopératives dont les actionnaires sont des acteurs du territoire ; en France c'est un petit peu moins de 1 %.

Et nous savons tous aussi que les énergies renouvelables sont au cœur des préoccupations, soit pour des raisons écologiques, évidemment, mais aussi pour des raisons de souveraineté nationale. Donc, la France doit poursuivre sa diversification vers d'autres énergies propres.

Et pour ce faire, évidemment les acteurs locaux agissent et la subsidiarité doit être renforcée. La Région est pilote sur l'hydrogène et nombre de collectivités et d'acteurs locaux peuvent aussi renforcer des offres comme le photovoltaïque. Nous avons des exemples dans les Monts du Lyonnais.

Souvenons-nous. Le premier bâtiment alimenté uniquement par l'énergie solaire voit le jour en 1974. Depuis, des économies d'échelle sont obtenues et elles sont considérables. Cette phase intensive d'industrialisation a permis de diviser par huit, le coût de production des panneaux photovoltaïques entre 2000 et 2012 pour représenter en France 2,4 % de la production nationale.

Selon l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), l'énergie solaire photovoltaïque, fluctuante mais inépuisable, est devenue, je cite, bien évidemment "une composante incontournable des politiques énergétiques. Progressant rapidement elle devrait en France, être économiquement compétitive dans les prochaines années". Donc, on va vers l'efficacité économique et la compétitivité économique.

Alors, évidemment côté pile, je le disais tout à l'heure, le sujet est porteur et la structure présentée à la subvention qui fait l'objet de notre projet de décision est forcément louable.

Côté face, gardons en tête que la production d'électricité par un module photovoltaïque n'engendre certes pas de pollution, mais la fabrication, l'installation et l'élimination des panneaux ont un certain impact sur l'environnement qui justifie la mise en place progressive d'obligations d'intégrer le démantèlement et le recyclage des installations en fin de vie. Il faut absolument qu'en matière d'énergie, si nous voulons préserver une logique de liberté, puisque c'est aussi fondamental, nos législations internalisent les externalités négatives. C'est la seule option pour ne pas tomber dans une collectivisation des coûts environnementaux.

La Chine, principale productrice de photovoltaïque, n'est pas très regardante sur son rejet dans l'atmosphère de poudre de silicium... Nous espérons sur ce sujet que votre majorité si attachée au localisme...

M. le Conseiller COCHET : Vous intervenez parce que c'est une femme !

Mme la Conseillère SARSELLI : Oui, c'est vrai !

(Rires dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Cochet, vous avez la parole madame Sarselli, continuez !

Mme la Conseillère SARSELLI : Ceci dit, je suis très flattée que l'on m'interrompe, cela veut dire que l'on m'écoute et cela c'est plutôt pas mal ! Ne vous inquiétez pas ! Nous espérons sur ce sujet que votre majorité si attachée au localisme puisse prendre en compte la nécessaire promotion des producteurs français, évidemment.

Donc, citons par exemple l'entreprise telle que Voltec Solar dont les panneaux solaires, produits en Alsace, présentent un taux de recyclabilité proche des 100 %. Je ne trouve rien dans la convention à ce sujet ; donc, première question.

Par ailleurs, je constate la poursuite et le renforcement, monsieur le Président et vous êtes obligé de me donner raison qu'un chansonnier disait "les copains d'abord". Donc, en me renseignant sur Coopawatt, Thomas Le Bris, qui est fondateur de Coopawatt fut candidat sur vos listes Europe Ecologie-Les Verts "Inspirez Lyon avec les écologistes" du 9^{ème} arrondissement de Lyon pour une élection municipale. Cette structure fait ainsi partie de votre "écosystème".

Mais être politiquement engagé chez Les Verts, monsieur le Président, soyez sans inquiétude, ne fait pas du responsable, nécessairement, un mauvais entrepreneur. Loin de là, ce n'est pas cela le problème !

Toutefois, avec cette convention, la Métropole va participer aux dépenses de fonctionnement de la société. Une logique qui semblait s'éloigner des volontés du créateur qui déjà en 2017 alors que Coopawatt avait forme associative, j'ouvre les guillemets "ne fonctionnait pas avec des subventions".

On ne peut que s'étonner que les dépenses éligibles soient prises en compte à partir du 1^{er} janvier 2020. On aimerait bien avoir des précisions à ce sujet ?

Et de même, et cela reste l'argument le plus fort qui pousse notre groupe à justifier son vote, la convention ne prévoit aucun élément concret pour la mise en œuvre des missions : les moyens RH mis à disposition, le nombre d'heures, aucun élément de contrôle de gestion....

Alors, vous savez, c'est un peu brumeux, c'est un peu nuageux. Il y a des zones d'ombre. Pour une majorité qui prône de la transparence, c'est un peu cocasse ! Monsieur le Président, notre groupe votera contre cette décision. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Le groupe Les écologistes.

M. le Conseiller BADOUARD : Merci monsieur le Président. Dans la même lignée que l'intervention sur la nécessaire réinvention de notre modèle agricole, nous devons faire évoluer la pratique quant à la production d'énergie. Les habitants et habitantes l'ont compris : l'urgence climatique est là, il faut agir, et vite, pour aller sur la voie de la résilience énergétique des territoires, y compris dans les grandes métropoles comme la nôtre.

Des métropoles où nous consommons énormément d'énergie mais où nous en produisons très peu, dépendants presque complètement des énergies fossiles et nucléaires. Ces types d'énergies sont néfastes pour la planète, mais aussi pour notre sécurité, avec je vous le rappelle, une centrale nucléaire vieille de 42 ans qui se situe à 30 km de cet hémicycle.

Nos objectifs, ici et partout ailleurs, doivent être les mêmes : réduire notre consommation d'énergie, promouvoir l'efficacité énergétique et faire grandir la part de toutes les énergies renouvelables dans le mix énergétique. Alors, oui, aucun procédé pour produire de l'énergie est lui-même énergétiquement neutre, néanmoins les échelles de valeurs sont sans communes mesures entre le fossile, le nucléaire et donc le renouvelable.

C'est sur ces bases que nous nous sommes engagés envers les citoyens, avec concrètement la nécessaire sobriété énergétique (en évitant par exemple l'autorisation des écrans numériques publicitaires), la nécessité d'accélération de l'isolation des bâtiments (à travers le renforcement d'Écoreno'v) mais aussi la mise à disposition de toitures pour les projets citoyens d'ENR et l'accompagnement technique, humain et financier sur ces projets.

L'écologie politique, c'est également impliquer les citoyennes et citoyens dans la vie de la cité. Donc, on les souhaite acteurs sur les politiques publiques, acteurs sur leurs territoires.

Donc, c'est pourquoi, nous soutenons ce partenariat avec Coopawatt, qui *in fine* doit stimuler le développement d'une énergie plus propre, produite et consommée localement par et pour les citoyennes et citoyens. Les coopératives citoyennes de production d'énergies renouvelables sont un moyen idéal pour impliquer directement les citoyens dans la transition énergétique et les responsabiliser, cette aide va donc dans le bon sens. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Guelpa-Bonaro.

M. le Vice-Président GUELPA-BONARO : Oui, merci, j'entends votre intervention. Je vous rappelle quand même qu'on a des objectifs très ambitieux dans le cadre du plan climat air énergie territorial et dans le cadre du schéma directeur des énergies, visant à multiplier par dix la production d'énergie solaire d'ici 2030 et également, de développer les initiatives citoyennes sur le territoire et je trouve cela un petit peu bizarre de vanter le modèle allemand très coopératif, très en mixité avec les citoyens et les collectivités publiques et dans le même temps de voter contre cette délibération. Je trouve cela un petit peu curieux mais j'entends qu'on va pouvoir coopérer tous ensemble pendant six ans pour améliorer tout cela et développer le solaire et je m'en réjouis. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc, je mets le rapport aux voix. Je laisse les services compter. Je crois que vous risquez de me demander le décompte. Je laisse les services me le donner et on va gagner du temps. Je crois en effet que c'est adopté. On va me communiquer les résultats. Cela me permet de voir combien on est d'ailleurs :

- pour : 41 (groupes Les écologistes ; Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés ; Progressistes et républicains ; Inventer la Métropole de demain ; Métropole insoumise résiliente et solidaire ; Métropole en commun),

- contre : 17 (groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile et Synergies Métropole),

- abstentions : 2 (groupe Communiste et républicain),

- n'ont pas voté : Mme Dromain et M. Kimelfeld.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président GUELPA-BONARO.

N° CP-2020-0067 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Vénissieux - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située lieu-dit Le Carreau et appartenant aux conjoints Lopes-Torres, Thiebaut et Dray - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0067. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Merci. Il s'agit de l'acquisition d'un terrain de 3 450 m² à Vénissieux, qui est classé en zone industrielle au PLU-H (plan local d'urbanisme et de l'habitat). C'est un terrain qui s'inscrit dans un projet futur de 67 ha s'étendant sur les Villes de Corbas et de Vénissieux. Il est temps de constituer une réserve foncière dans ce secteur de la zone industrielle du Carreau. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Inventer la Métropole de demain.

Mme la Conseillère SIBEUD : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, l'acquisition proposée dans ce rapport concerne une parcelle de terrain située dans le secteur du Carreau à Corbas-Vénissieux, périmètre sur lequel des réserves foncières sont constituées depuis déjà plusieurs années dans le cadre de la politique de développement économique.

En effet, au-delà du foncier, l'enjeu est bien la préparation d'une future zone pour accueillir de nouvelles activités productives, offre qui manque aujourd'hui sur la Métropole de Lyon.

Nous constatons avant la crise sanitaire une forte demande des entreprises pour s'implanter, notamment dans l'est lyonnais. Cela s'explique en grande partie par la situation particulièrement stratégique au plan des infrastructures de desserte.

La crise sanitaire va entraîner sans aucun doute une modification en profondeur de l'économie mais l'agglomération lyonnaise restera très attractive, compte tenu de ces nombreux atouts. Il faut se préparer à la sortie de crise à l'échelle territoriale, en accompagnant la reconversion des zones existantes et en préparant de nouvelles zones bien situées. Il faut aussi, bien sûr, prévoir les conditions d'accessibilité "tout mode" de ces zones économiques pour les salariés et bien gérer les trafics induits par les activités.

Ce rapport est donc l'occasion pour notre groupe de revenir sur le projet d'écartement des trafics du centre de l'agglomération et notamment sur le Grand est lyonnais avec la mise à deux fois trois voies de l'A46 sud et l'évitement de la rocade est par l'A432, conditions indispensables pour que le développement économique de notre agglomération se poursuive et pour que la rocade redevienne apaisée, vivable et accessible aux riverains en toute sécurité. Une grande partie du trafic de la rocade est du trafic de transit qui n'a rien à faire dans l'agglomération lyonnaise. La rocade est dangereuse et source de pollution importante.

Ce projet sous maîtrise d'ouvrage de l'État était bien avancé et est attendu avec impatience par les habitants de toutes les Communes de l'est lyonnais.

Monsieur le Président, nous souhaiterions être informés de l'avancement des discussions avec les services de l'État concernés. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les écologistes.

M. le Conseiller BADOUARD : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Est-ce que madame Vessiller, vous souhaitez compléter ?

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Nous partageons les objectifs de zones de développement économique en regardant les questions d'accessibilité tous modes. Sur la question de l'A432 et de l'élargissement, etc. je pense que nous en reparlerons ultérieurement. Nous avons l'ambition de ne pas augmenter les trafics, vous le savez bien !

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° CP-2020-0079 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 2° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence (1ère et 2ème phases) - Acquisition, à l'euro symbolique, de volumes et de parcelles de terrains nus aménagés représentant une voirie, situés passage Panama et appartenant à la société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0079. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Alors, il s'agit d'acquérir un terrain dans le secteur de la Confluence. Donc, on acquiert des volumes et des parcelles de terrains nus pour la réalisation d'une voirie qui a déjà été faite qu'on appelle le passage Panama. C'est à l'euro symbolique.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Donc, c'est un avis favorable de la commission. Le groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller PELAEZ : Oui, je profite de ce rapport car je m'étais posé une question constructive, bien évidemment. Il se trouve que ce sont des dossiers que je connais bien puisque j'ai été Président de la commission spéciale au conseil d'administration de la SPL (Société publique locale) Lyon Confluence. Et j'ai entendu des membres de votre majorité dans un organe de presse, dire qu'ils avaient un projet nouveau dans le cadre de la Confluence de forêt urbaine.

Je voulais savoir s'il s'agissait d'une autre forêt supplémentaire que celle qui est en train de se créer sur le champ car on est tous très fiers de le clamer : Lyon fait partie des villes les plus vertes de France et c'est ainsi que la SPL Lyon Confluence avait été mandatée pour travailler sur ce dossier qui était de bâtir une immense forêt de 5,5 hectares environ sur la pointe du site de la Confluence, soit près de huit stades de foot de verdure, forêt pour certains, bois ou champs d'arbres pour d'autres. En tout cas, le projet est bien celui d'installer une grande surface de verdure en plein cœur du quartier ultra urbanisé de Confluence, c'est quelques mille arbres, si je me souviens bien, qui vont être plantés. Les premières dizaines l'ont été déjà faites pour un paysage sans délimitation entre espaces publics et privés dans la simplicité et surtout dans la continuité du bois des Balmes.

Et donc, je voulais savoir si c'était de cette forêt-là que déjà des membres de votre majorité voulaient se récupérer ou si c'était une autre forêt qui est déjà prévue sur ce secteur-là et lequel, cela m'intéresserait de savoir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, le groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère BRUNEL-VIEIRA : Nous retirons l'intervention, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Pelaez, je ne doute pas que vous ayez l'occasion de repenser ce sujet quand une délibération en Conseil concernera Lyon ou le deuxième arrondissement pour nous interpellier les membres de la majorité qui ne sont peut-être d'ailleurs pas ici. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° CP-2020-0080 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu ouest - Acquisition, à titre onéreux, de 8 locaux commerciaux et 4 emplacements de parking formant les lots n° 1008 à 1015 et 1158-1159-1171-1180 de la copropriété Le Vivarais, situés 9-39 boulevard Vivier Merle et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Palais Grillet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0080. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Oui, il s'agit dans la ZAC Part-Dieu ouest de l'acquisition de locaux commerciaux et d'emplacements de parking situés boulevard Vivier Merle, acquisition auprès de la SCI Palais Grillet pour 2 500 000 €. Il s'agit, dans le cadre du projet Part-Dieu, d'agrandir la place de la Gare, la place Béraudier au nord avec la démolition de plusieurs immeubles et pour cela, il faut se rendre propriétaire de ses biens. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai toujours le groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller PELAEZ : Oui, monsieur le Président, cela fait bientôt trois mois que vous êtes élu avec votre majorité diverse et vous nous avez expliqué après l'élection que jamais une nouvelle majorité n'avait été aussi prête que la vôtre à gouverner. Il est donc légitime, me semble-t-il, de commencer à vous poser des questions sans rentrer forcément dans les détails très techniques de vos projets, de vos futurs projets, de vos méthodes, de vos investissements et de vos modes de financement.

Et s'il est un sujet que vous avez voulu pendant la campagne électorale, symbolique de votre mandat, c'est le quartier de la Part-Dieu. Or, vous avez eu le temps maintenant, au-delà des slogans électoraux, de regarder ce dossier et donc j'espère que vous allez pouvoir nous en parler en toute transparence.

Depuis plusieurs années, la majorité qui vous a précédé a eu comme objectif un projet d'envergure pour que la Part-Dieu continue de devenir un territoire toujours plus attractif, mais aussi agréable à vivre en lui donnant un nouveau souffle et une direction nette vers un quartier à vivre et pas uniquement un quartier d'affaires. Le tout dans un équilibre, à la fois d'attractivité économique, de créations d'emplois et d'augmentation de logements, de socles actifs en rez-de-chaussée, d'embellissements, de mobilité facilitée, de fluidité et de végétalisation :

- ceci, en désaturant durablement la gare Lyon Part-Dieu et en restructurant son pôle d'échanges multimodal. En améliorant l'accessibilité des modes de déplacements et en faisant progresser les modes de déplacement "doux" (piétons et vélos) tout en renforçant les transports en commun dans un quartier initialement pensé pour la voiture ;

- ceci, en créant aux plus de 13 000 logements existants, plus de 2 200 nouveaux logements mixtes, contemporains et plus respectueux de l'environnement avec l'implantation de commerces et services de proximité, de socles actifs en pied d'immeubles mais aussi d'institutions culturelles et sportives de premier ordre ;

- ceci aussi en améliorant et créant de nouveaux espaces publics. Les deux grandes places de chaque côté de la gare seront entièrement requalifiées pour offrir des accès plus confortables. La nouvelle rue Garibaldi végétalisée, apaisée, embellie avec les 400 à 600 arbres plantés ou en voie de plantations, notamment le long des rues Bouchut, places Béraudier et Francfort ou encore dans les jardins de l'îlot Desaix et de la bibliothèque municipale. Une nouvelle ambiance urbaine, un accès à la lumière naturelle et à l'ensoleillement, moins de bruit, limitation de pollution et des effets d'îlots de chaleur.

Qu'en sera-t-il demain, monsieur le Président ? Nous entendons par-ci, par-là des choses sur la rue Bouchut par exemple, sur le tunnel, etc. Qu'en est-il réellement de vos choix ? Quand on lit votre programme, la Part-Dieu a eu droit à un traitement de faveur. C'est un des rares sujets dans votre programme où vous ayez mis des choses très concrètes :

Par exemple, que ce qui avait déjà été fait, je cite, par exemple, j'ouvre les guillemets "en contradiction avec les attentes des habitants (+ 40 000 nouveaux emplois, nouvelles tours, nouveaux parkings, nouveaux aménagements", etc., que vous souhaitiez la construction de logements sociaux, avec des opérations immobilières qui comportent entre 30 et 40 % de logements sociaux, en y incluant une offre de logement très social ou sur la gare Part Dieu, le Nœud ferroviaire lyonnais (NFL) et votre opposition au projet de gare souterraine.

Vous revenez aussi sur la rue Bouchut en la fermant à la circulation alors que la rue Servient a été déjà fermée à la circulation sur ce secteur.

Le tunnel Pompidou, que vous voulez, en tout cas, dans votre projet, réserver aux piétons, vélos et bus sans solutions pour sortir du quartier si on n'est pas en vélo ou à pied.

Ou enfin, le parking souterrain Béraudier que je connais bien -qui n'est plus un projet mais un chantier- et que vous voudriez réduire à deux niveaux (au lieu de quatre) et réserver le stationnement aux vélos, taxis et dépose-minute.

Nous sommes impatients de connaître la réalité de vos projets pour ce quartier et avoir des réponses précises à tout ce qui se dit ici et là. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Le groupe Les écologistes.

M. le Conseiller BADOUARD : Merci monsieur le Président. L'acquisition de ces 8 locaux commerciaux et 4 emplacements de parking est une des nombreuses démarches de préemption de la Métropole dans le quartier de la Part-Dieu, dans le projet de dynamisation économique initié en 2010. Elle nous permet de rappeler nos engagements sur ce quartier, qui reflète notre position globale dans la manière d'aménager une ville et d'aménager une Métropole.

La gare et le quartier d'affaires de la Part-Dieu sont les premiers régionaux dans leurs classements respectifs ; ils participent à l'attractivité de la Métropole. Nous, nous pensons qu'il faut sortir de la course à la première place, surtout sortir de la course à l'attractivité à tout prix. Pas pour le plaisir de la décroissance, mais pour, encore une fois, comme tous les autres sujets auxquels la Métropole doit répondre, pour faire face aux problématiques actuelles : les îlots de chaleurs liés à la minéralisation des villes, la trop lourde facture énergétique des tours, le bilan carbone des obligatoires déplacements sur un seul et même pôle d'affaires...

Notre volonté n'est pas de tout arrêter du jour au lendemain, je vous rassure, mais néanmoins d'acter clairement un changement d'orientation dans les aménagements. Nous garderons la fonction tertiaire du quartier, mais avec l'objectif également de diversifier les activités, afin qu'il ne soit pas tourné qu'autour de la gare et du centre commercial. Nous limiterons la construction de nouvelles tours et bureaux dans ce quartier, tout en renforçant des pôles en dehors du cœur de Métropole.

Nous allons surtout faire de la Part-Dieu un quartier à vivre pour les habitantes et habitants du 3^{ème} arrondissement avec la construction de logements sociaux, de bâtiments publics types école et crèche, le développement d'aménagements pour les piétons et cyclistes, la végétalisation autant que faire se peut du maximum de parcelles, le soutien aux commerces de proximité, etc.

Nous mettrons en place ces politiques pour les nouveaux projets dans ce quartier, et nous travaillerons à verdir les anciennes constructions et projets en cours, notamment en travaillant à l'isolation des bâtiments ou à la débitumisation de certains secteurs.

Toute notre politique a pour objectif de répondre aux enjeux climatiques, sociaux, sociétaux... c'est le cas pour le quartier de la Part-Dieu, c'est pour cela que nous souhaitons réorienter son aménagement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° CP-2020-0106 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Givors - Développement urbain - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Givors, de 4 lots de copropriété situés dans l'ensemble immobilier situé 15 rue Roger Salengro sur la parcelle cadastrée AR 400 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0106. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Il s'agit-là d'une cession à la Ville de Givors de 4 lots de copropriété dans le cadre du projet de renouvellement urbain sur le centre-ville de Givors, sur les îlots Prévert et Salengro-Zola, projet de renouvellement urbain que nous avons validé avec la Ville et l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine). Les 4 lots de copropriétés sont vendus pour 39 000 € et cela permettra de valoriser à la fois les espaces publics, de conforter une offre de logements, de remplacer des constructions dégradées existantes, tout en conservant l'identité du centre de Givors. Voilà la commission a donné un avis favorable pour cette cession, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller PELAEZ : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe des Ecologistes.

M. le Conseiller BADOUARD : Retirée, s'il vous plaît, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, madame Fréty ne prend pas part au vote.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° CP-2020-0123 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Vénissieux - Développement urbain - Espace Viviani - Éviction commerciale d'un local situé 126-128 avenue Viviani - Autorisation de signer l'avenant au protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon et la société à responsabilité limitée (SARL) Espace Viviani - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2020-0123. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Alors, c'est un dossier à Vénissieux, avenue Viviani, à l'intérieur du boulevard périphérique où il s'agit de renouveler le bail commercial pour une durée de six mois, compte tenu que le propriétaire devait libérer le lieu fin décembre 2020 et avec la crise sanitaire, nous l'autorisons à décaler de six mois, un peu plus pardon sept mois. L'avenant porte sur une prolongation jusqu'au 31 juillet 2021. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, l'espace Viviani est situé au 126-128 avenue Viviani dans le 8^{ème} arrondissement, à proximité de Vénissieux. C'est un espace de convivialité et de festivités, nombre de mariages se déroulent avec bonheur dans ces locaux.

Cependant, l'espace Viviani a fait l'objet de plusieurs polémiques et notamment, certains s'en souviennent en décembre 2019, Nader Abou Anas, un imam islamiste avait dû annuler sa participation, sa présence à une conférence initiée et organisée donc dans ces locaux. La presse en avait fait écho, notamment avait dénoncé ses positions rétrogrades à l'égard de la femme et de la société, de cet imam. Il avait été même question, à ce moment-là de troubles à l'ordre public.

Madame Picard, Maire de Vénissieux, avait précisé qu'effectivement, elle ne pouvait intervenir puisque ces locaux appartenaient à la Métropole et c'est donc le Cabinet du Président Kimelfeld qui avait étudié la possibilité d'accélérer la résiliation du bail pour stopper toutes ces occupations non voulues.

Au-delà de cette polémique, notre groupe aussi a tenu à souligner les débordements qu'il peut y avoir, comme malheureusement, souvent dans les lieux de fêtes et qui sont particulièrement nuisibles pour les riverains. C'est pour cela que nous regrettons vivement le prolongement de sept mois de ce bail. Nous avons donc, en effet, fait part de notre mécontentement en commission urbanisme. Néanmoins, nous avons appris -comme Béatrice Vessiller vient de le rappeler- que cette société faisait construire ses propres locaux, en dehors de la Métropole et allait bientôt déménager.

Donc, nous ne participerons pas au vote, vous laissant la responsabilité d'être vigilants pour qu'effectivement ne soit pas accueilli n'importe... enfin, entre guillemets, "des gens non voulus" dans ces locaux et pour un rappel au bon respect que tout le monde se doit par rapport aux riverains et aux obligations du locataire actuel, tant qu'il ne déménage pas, voilà ! Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère NACHURY : Oui, monsieur le Président, mes chers collègues, c'est simplement une explication de vote sur cette délibération. Nous comprenons bien les questions techniques et par contre, il n'en demeure pas moins que la Métropole n'a pas toujours hérité ou subi les meilleurs locataires et donc, nous nous abstenons sur ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère BRUNEL-VIEIRA : Nous retirons notre intervention, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est à madame Vessiller.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Oui en réponse au propos de madame Panassier, en effet, suite à vos observations faites en commission, nous nous sommes rapprochés à la fois du Maire du 8^e arrondissement, de la Ville de Lyon, de la Maire de Vénissieux et écoutez, à ce jour, aucune de ces communes ou de cet arrondissement ne nous a fait part de troubles de voisinage.

Donc, nous avons pris bonne note de vos remarques et effectivement, il y aura une vigilance sur l'occupation de ce site jusqu'au 31 juillet 2021, en faisant un rappel au bail si nécessaire mais à ce jour, pas de difficulté récemment. Je vous remercie.

Mme la Conseillère PANASSIER : Etienne aurait pu vous le décrire très largement !

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Il faut dire qu'au titre de la continuité du service public, il aurait pu y avoir des remarques, madame la Maire de Vénissieux, il me semble, n'a pas changé.

M. LE PRÉSIDENT : En tout cas, a priori, il n'y a pas eu de signalement sur les six derniers mois ou la dernière période. On en est quand même à un point de crise sanitaire et économique où il paraît bien d'accompagner les acteurs économiques de ce territoire et c'est le sens de cette prolongation.

Je mets le rapport aux voix :

- pour : 35 (groupes Les écologistes ; Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés ; Communiste et républicain ; Métropole insoumise résiliente et solidaire ; Métropole en commun),

- contre : néant,

- abstentions : 20 (groupes Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, Synergies Métropole et Inventer la Métropole de demain),

- ne prennent pas part au vote : 5 (groupe Progressistes et républicains).

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

M. LE PRÉSIDENT : Je crois que nous en avons terminé et je vous souhaite à toutes et tous un bon appétit !

(La séance est levée à 12 heures 05.)